



HAL
open science

Lyon, formation et évolution d'un espace urbain

Gauthiez Bernard

► **To cite this version:**

Gauthiez Bernard. Lyon, formation et évolution d'un espace urbain. [Rapport de recherche] 0883/94, Laboratoire d'analyse des formes (LAF); Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon; Bureau de la recherche architecturale (BRA). 1993, pp. 63. <hal-03099488>

HAL Id: hal-03099488

<https://hal.science/hal-03099488v1>

Submitted on 6 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DU TOURISME
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME
BUREAU DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE

LYON, FORMATION ET EVOLUTION D'UN ESPACE URBAIN

1 - Cartographie du site. Moyen Age

RAPPORT DE RECHERCHE PLURIANNUEL 1992-93

Bernard GAUTHIEZ

1993

**LABORATOIRE D'ANALYSE DES FORMES - ECOLE D'ARCHITECTURE
DE LYON**

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DU TOURISME
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME
BUREAU DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE

LYON, FORMATION ET EVOLUTION D'UN ESPACE URBAIN

1 - Cartographie du site. Moyen Age

RAPPORT DE RECHERCHE PLURIANNUEL 1992-93

Bernard GAUTHIEZ

1993

LABORATOIRE D'ANALYSE DES FORMES - ECOLE D'ARCHITECTURE
DE LYON

PRESENTATION DE LA RECHERCHE

Pourquoi une étude de la topographie de la ville de Lyon ? De nombreuses études ont en effet déjà concerné cette ville.

Cependant, à la lecture des publications disponibles, au nombre desquelles les nombreuses «histoires» de Lyon, on ne peut que prendre conscience de la relative méconnaissance de la topographie de la ville et de sa formation, même pour des périodes relativement récentes. Ainsi, pour ne donner que cet exemple, l'ouvrage de Gilbert Gardes, *Lyon, l'art et la ville*, publié en 1988, ne comprend que cinq pages, figures comprises, pour la période entre 987 et 1350, celle-là même qui occupe l'essentiel de ce présent rapport. Il s'agit là pourtant d'une période clé pour la formation de la ville, en fait de la plupart de nos villes. Le manque de données topographiques explique aussi un certain désarroi des archéologues dans l'établissement d'une problématique d'ensemble sur la ville, impossible par la simple juxtaposition de découvertes ponctuelles. Un mouvement se dessine toutefois à Lyon pour intégrer recherche sur les textes et recherche archéologique (BURNOUF, GUILHOT, MANDY et ORCEL, 1991, par exemple).

La connaissance de la topographie lyonnaise et de son évolution dans le temps est donc un premier objectif.

Un second est de pouvoir comparer les modalités de la croissance de la ville avec celles d'autres sites ayant fait l'objet d'études comparables, de façon à esquisser une histoire plus complète, à la fois des villes elles-mêmes et de l'urbanisme.

Ces objectifs impliquent une méthode renouvelée d'analyse des éléments topographiques disponibles. De nombreuses études ont été menées sur les villes, déjà depuis le siècle dernier. Qui plus est, l'essentiel des sources est connu, et on ne peut espérer de découvertes extraordinaires dans les archives. A Lyon même, une part importante des textes les plus anciens concernant la ville ont été publiés par les soins d'archivistes du siècle dernier et du début de celui-ci, notamment les Guigue. Il s'agit donc de remettre les éléments à notre disposition dans une perspective qui en donnent toute la richesse.

Une telle méthode a été mise au point par l'auteur de ce rapport à l'occasion d'une thèse de doctorat sur Rouen, soutenue en 1991 à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Les résultats acquis sur Rouen montrent, tout comme ceux qui ont été obtenus sur Lyon depuis deux ans, que l'objectif peut être atteint, en l'occurrence même au-delà de ce qui était attendu.

Le principe de la méthode est simple. Il s'agit tout d'abord de s'affranchir de toute donnée d'ordre historique, en s'attachant dans un premier temps uniquement à bien connaître la topographie de la ville considérée. Cette première étape prend la forme de l'établissement de plans codifiés du site, corrigés géométriquement et d'échelle suffisamment fine.

La deuxième étape est la lecture sur le plan des formes géométriques remarquables, selon lesquelles s'organisent parcelles et édifices. Ces formes remarquables seront considérées comme autant de phénomènes historiques à expliquer, autant d'hypothèses de travail en quelque sorte. Leur disposition morphologique permettra parfois d'en supposer l'ordre chronologique de mise en place,

d'établir leur chronologie relative.

Il s'agira enfin, si l'on peut dire, d'interroger les sources historiques traditionnelles en fonction de ces hypothèses, et de confronter celles-ci aux textes et aux données archéologiques disponibles.

Cette méthode suppose un travail systématique sur les sources topographiques (plans etc.), mais aussi sur les sources écrites. Ainsi par exemple, pour la période lyonnaise ici traitée, l'essentiel des sources antérieures à la fin du XIII^e siècle inventoriées ont été exploitées, soit environ 320 textes (c'est, à quelques dizaines près, le potentiel total lyonnais, faible par rapport aux près de 700 textes utilisés lors de la recherche sur Rouen, où un nombre bien plus grand encore de documents n'ont pu être lus, faute d'inventaires...).

I. CARTOGRAPHIE REGRESSIVE DU SITE.

1.1. Le plan cadastral de 1835.

Dans un premier temps, il a été procédé à l'élaboration d'un plan général au 1/2 000^e sur la base du cadastre le plus ancien, celui du début du XIX^e siècle (vers 1835 à Lyon). Le périmètre considéré couvre la ville ancienne, quartier St-Jean et Presqu'île, et ses développements jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, quartier Morand sur la rive gauche du Rhône et quartier Perrache vers le sud. Les abords de la ville ont aussi été pris en compte, au-delà du rempart de la Croix-Rousse au nord, Vaise au nord-ouest, St-Just et St-Irénée au sud, la Guillotière au sud-est. L'étendue sur laquelle le bâti et le parcellaire ont été cartographiés couvre 1024 ha (3,2 par 3,2 km).

Echelle et graphisme.

L'échelle retenue, le 1/2 000^e, a semblé un bon compromis entre d'une part une précision permettant de représenter le bâti et le parcellaire, et d'autre part une taille du document rendant sa lecture d'ensemble possible. Il a toutefois, dans le cas de Lyon, été nécessaire de scinder le plan d'ensemble en quatre feuilles.

Le graphisme adopté est simple, de façon à faciliter la compréhension du document. Les parcelles ont été délimitées avec des traits de 0,3 mm, et le bâti, à l'intérieur des parcelles, avec des traits de 0,2 mm. Il est ainsi possible de lire sans hésitation le sens de chaque indication, ce que n'aurait pas permis par exemple l'utilisation inversée de ces épaisseurs. La différenciation graphique du parcellaire et du bâti lève par ailleurs toute ambiguïté de lecture (cette ambiguïté subsiste, par exemple, dans le document de restitution du cadastre léopoldien de Florence au milieu du XIX^e siècle (SIGNA 1974), ou plus encore dans le dessin du cadastre ancien de Tours (BEN NEJMA))

1.2. Le plan de Lyon vers 1745.

Dans un deuxième temps, il s'est agi de remonter dans le temps aussi loin que les documents le permettaient, avec un niveau de précision qui reste au niveau de la parcelle et du bâti. Les archives lyonnaises et parisiennes ont été explorées de façon à réunir les pièces nécessaires. La date retenue pour l'établissement de cette seconde cartographie, vers 1745, est largement déterminée par la documentation disponible. Elle permet de restituer un état de la morphologie urbaine avant les bouleversements de la fin du XVIII^e siècle, qui s'amorcent avec les interventions de Soufflot, à la loge du Change, à l'Hôtel-Dieu et au quartier St-Clair. La ville est alors proche dans sa forme de

ce qu'elle était à la fin du Moyen Age.

L'établissement de cette cartographie a trois intérêts principaux.

Une base documentaire.

Le premier est de constituer une base documentaire sur la période courant entre la cartographie cadastrale du début du XIX^{ème} siècle et la date retenue, le milieu du XVIII^{ème} siècle. Les sources étudiées permettront de décrire et d'étudier de façon déjà détaillée les évolutions intervenues pendant ce laps de temps. Celles-ci sont maintenant bien identifiées. Ce sont tout d'abord les grandes opérations de lotissement du XVIII^{ème} siècle, d'un côté le quartier Morand, sur la rive gauche du Rhône, avec le quartier St-Clair qui pour ainsi dire prépare ses promoteurs; de l'autre, le schéma est identique, avec dans un premier temps les petites opérations de la rue Vaubecour et de la rue d'Auvergne, puis, par les mêmes entrepreneurs-architectes, le quartier Perrache, établi en deux temps. C'est ensuite la création de quais le long du Rhône et de la Saône, par destruction des maisons riveraines et remblaiement, à l'extrême fin du XVIII^{ème} surtout. Le troisième phénomène principal à décrire est celui du devenir des emprises libérées par la vente des Biens Nationaux; d'immenses surfaces sont alors rendues disponibles pour la construction, et sont loties pendant les décennies qui suivent. Souvent localisées sur la frange extérieure de la ville, leur lotissement permet à celle-ci de franchir l'obstacle qu'elles constituaient, tout en ralentissant le développement des nouveaux quartiers en sites vierges, à l'est et au sud. L'ensemble de ces grandes opérations prend de plus en plus une cohérence progressive du fait de l'intervention de plus en plus forte des services dépendants de l'Etat. Remises en situation par rapport à l'état de la ville lors de leur mise en oeuvre, il devient possible de les comprendre dans toute leur logique, topographique, urbanistique, mais aussi sociale, économique et politique.

L'état de la ville à cette date.

Le deuxième intérêt est bien sûr de permettre une connaissance fine de la ville à un moment donné sur lequel nous n'étions pas autrement renseignés. C'est un peu comme si l'on avait procédé à l'élaboration d'un plan cadastral. Il ne faut cependant pas se leurrer sur la valeur d'ensemble du document. En effet, les plans d'archives utilisés pour le constituer, sur la base topographique du cadastre napoléonien, sont de dates différentes, d'objectifs différents, de mains elles-aussi différentes, certaines expertes et soigneuses, d'autres moins. D'autre part, il reste des «trous», des secteurs non documentés pour le milieu du XVIII^{ème} siècle, tel celui des îlots placés entre la Saône et la rue de Pierre-Scise, à l'est du château de ce nom, le site de St-Thomas de Fourvière, ou encore les maisons de la rive sud de la rue de la Guillotière. Certaines sont documentées avec trop d'imprécision, ainsi l'ensemble des prés recouverts par l'urbanisation Morand. Le plan restitué de Lyon vers 1745 est donc un plan théorique, il n'est pas celui de la ville à cette époque, mais le bilan de ce que nous en savons suite aux recherches effectuées. C'est un document de travail, particulièrement utile comme on va le voir, perfectible au fur et à mesure de la découverte de nouveaux documents et de la poursuite des recherches d'archives.

Hypothèses morphologiques sur la formation de l'espace urbain.

Enfin, ce plan de Lyon vers 1745, débarrassé des modifications intervenues depuis notre époque, permet, par une lecture appropriée de sa morphologie, d'énoncer un certain nombre d'hypothèses sur sa formation. Il s'agit de reconnaître les ensembles qui le composent, lotissements, enceintes, parcours, perspectives etc..., et de déterminer leur chronologie relative au travers des rapports qu'ils entretiennent. Ces hypothèses sur le mode de formation seront ensuite confrontées aux données d'archives de façon à élaborer un modèle d'évolution et de formation de l'espace de la ville, étayé

par les données recueillies, pouvant servir par ailleurs de base problématique pour les recherches archéologiques et historiques postérieures.

1.3. La méthode de restitution en plan.

La première exigence de la méthode utilisée pour restituer les plans de Lyon en 1835 et 1745 est de conserver une base géométrique égale sur les documents restitués. Le plan de référence qui constitue cette base est le plan général de la ville de Lyon, au 1/2 000ème, dans sa version la plus récente.

La première difficulté réside donc dans la correction de la base géométrique des documents plus anciens conformément à cette référence. La technique de restitution consiste à conserver d'abord en même lieu et configuration les tracés qui n'ont pas bougé entre deux dates, limites parcellaires ou emprises de bâtiments. Lorsqu'il y a incertitude, il est possible de s'aider avec l'époque de construction des édifices concernés, contrôlable sur le terrain, ou d'établissement des limites parcellaires (murs ou autres), de la même manière. Dans un deuxième temps, on procède au report des tracés disparus, livrés par le document dont la date correspond à celle de la restitution. Ce report est parfois délicat, tant la géométrie de certains plans anciens peut s'avérer défaillante.

Il n'est pas toujours possible, on l'a vu, de disposer de sources d'archives donnant les informations souhaitées au niveau de précision choisi. On se réfère en ces cas aux sources connues, d'échelle moins fine, avec un niveau d'approximation nécessairement plus important.

Il est parfois impossible de figurer un type d'information, par exemple le parcellaire ou le bâti à l'intérieur d'un îlot. Celui-ci est alors laissé vide. L'existence de bâtiments peut être suggérée symboliquement par une trame équivalente à celle choisie pour le bâti connu, le parcellaire par des amorces là où les sources donnent par exemple le nombre de maison sur une longueur donnée, le tout accompagné de points d'interrogations.

Le type de rendu retenu est simple, expression des zones bâties par un gris clair, des édifices publics et religieux par une trame plus soutenue, renseignement des toponymes, noms d'institutions, lieux-dits, rues et places, etc...

II. L'EVOLUTION HISTORIQUE DE LA TOPOGRAPHIE DE LYON A PARTIR DES DONNEES MORPHOLOGIQUES ET HISTORIQUES. LE MOYEN AGE.

La deuxième étape de l'étude a été entreprise, consistant à retracer l'évolution de la ville à partir des données d'ordre morphologique, et surtout des hypothèses formulées à la lecture des plans restitués.

La période qui a pu être traitée couvre l'essentiel du Moyen Age, particulièrement du IXe au XIVe siècle.

Les sources sont en nombre variable, et ne permettent pour les périodes les plus anciennes, jusqu'au milieu du XIIe siècle, que d'esquisser l'état de la ville. La recherche en archives a porté prioritairement sur les textes relatifs aux XI-XIIIe siècles. Tous les dossiers dont l'inventaire était à ce titre concerné ont été exploités, de façon à recueillir le maximum de données d'ordre topographique. La bibliographie, maigre, a fait l'objet d'une même investigation. Elle sera regroupée lors de l'achèvement de la recherche.

2.1. Le contenu du rapport 1992-93.

Le rapport comprend un texte illustré et trois cartes en couleur annexées, les plans de Lyon en 1835 et vers 1745, de même qu'une carte des directes -les propriétés éminentes, l'équivalent des censives parisiennes- dans la ville au XVIII^e siècle.

La première partie du texte concerne les hypothèses morphologiques définies à la lecture du plan de Lyon vers 1745.

La deuxième partie est l'exposé historique de l'évolution topographique de Lyon.

Pour ce qui concerne l'Antiquité, ou plutôt la période qui la suit, il est possible d'en inférer l'extrême réduction de l'espace urbain à proprement parler. Cette réduction est directement confirmée par des données relatives au nombre des tenures sur le site au début du IX^e siècle.

Ensuite, une longue phase de léthargie précède une période de véritable renaissance de la ville en tant que telle. L'essor urbain est très vif pendant les décennies entre environ 1185 et 1230. La topographie s'organise d'abord autour du déplacement du point de franchissement du Rhône de plus en plus loin vers le sud, puis sous la forme de lotissements à la disposition organisée, principalement sur la presqu'île. A cette époque une extraordinaire figure est plaquée sur l'espace de la ville par l'archevêque à l'origine de ce grand développement urbain, Jean Bellesmains, probablement en hommage à Thomas Becket.

Les périodes qui suivent, jusqu'à la fin du XIV^e siècle, voient une ville quasiment immobile. A ceci près que la question des enceintes de protection devient alors de première importance. La méthode suivie a permis de proposer une description cohérente des opérations et surtout des sites concernés, de même que leurs circonstances historiques.

2.2. L'apport historiographique et l'intérêt de la méthode.

De même qu'à Rouen, les découvertes permettent de donner un contenu à des chapitres de l'histoire de Lyon qui dans les histoires de la ville sont vides ou ne comprennent que quelques pages. C'est particulièrement le cas pour le développement urbain de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle. Citer à cet égard les histoires de la ville n'aurait guère de sens, l'héritage est mince, pour ne pas dire inexistant du point de vue topographique.

La méthode s'est donc avérée un outil particulièrement efficace pour explorer des périodes considérées généralement comme peu favorisées du point de vue des sources. Il est vrai que les documents écrits, même si certains d'entre eux sont remarquables, sont bien souvent peu explicites sur la topographie.

Dans l'ensemble donc, les résultats concernant la connaissance de Lyon justifient à eux seuls l'investissement consenti.

Il devient par ailleurs possible de discerner les modes de la croissance médiévale de la ville, et de les comparer à ce que l'on peut savoir pour d'autres villes. Ici aussi, l'urbanisation s'est faite par bonds -en fait, un seul bond identifié-, rapides, précédés et suivis de périodes de grande stabilité de l'espace urbain. A Lyon donc, comme à Rouen, l'évolution de l'urbanisation ne fut en aucun cas continue; et là encore, on peut y constater l'importance déterminante prise par les acteurs, et particulièrement par ce Jean Bellesmains déjà évoqué. La ville aurait-elle connu la même croissance sans l'intervention d'un tel homme ? Il y a lieu d'en douter.

Autre parallèle avec d'autres villes, la nouvelle enceinte décidée en 1346 et construite dans les

décennies suivantes. Enfin, le grand vide de la ville carolingienne confirme ce que l'on commence à penser d'autres villes françaises, et que les auteurs anglais ont reconnu chez eux depuis bien longtemps. La période suivant l'Antiquité fut à Lyon celle d'une quasi disparition de la ville. Ce qui explique largement le très faible nombre de tracés d'origine antique dans la ville médiévale.

Un autre aspect des résultats de cette recherche, en attendant l'étude des périodes postérieures, est son apport pour l'histoire de l'urbanisme. Là encore, ce sont les réalisations de la période 1180-1230 qui doivent attirer l'attention, particulièrement la forme prise par l'urbanisation de la presque île et le marquage symbolique de la ville mis en place à partir de la basilique de Fourvière. Les lotissements nouveaux prennent une forme dont l'ensemble est parfaitement cohérent, organisé en fonction des grandes voies tracées pour desservir le récent pont du Rhône. La pensée urbanistique qui a présidé à cette urbanisation progressive, sans plan général imposé, apparaît ainsi à la fois soucieuse de préserver l'intérêt commun et de ne pas imposer de solutions trop lourdes. Quant à la croix d'édifices construits à distance calculée autour de l'église de Fourvière, aucun équivalent direct ne lui est pour l'instant connu. C'est, pour reprendre le mot des archéologues, un *unicum*.

Les influences, particulièrement anglo-normandes, que l'on peut discerner dans les formes prises par la croissance de la ville sont un autre type d'apport, qui permet d'envisager pour des périodes anciennes, en multipliant ce type d'étude, une histoire de l'urbanisme se rapprochant du niveau atteint par l'histoire de l'art en général. Est-il nécessaire de dire que ce genre d'influence était complètement inattendu à Lyon ? Et pourtant, on connaît les formes étroitement apparentées prises par les urbanisations nouvelles juste postérieures un peu partout en Europe.

C'est donc une nouvelle histoire de l'urbanisme qui se dessine, plus riche, plus difficile aussi à renseigner, plus passionnante, aussi.

I. LES HYPOTHESES MORPHOLOGIQUES

Les ensembles de tracés remarquables que l'on peut discerner à la lecture du plan, et qu'il s'agira ensuite de confronter aux sources de façon à les dater et à comprendre leur contexte historique, peuvent être classés en trois catégories principales. Ce sont tout d'abord les tracés suggérant ou impliquant des clôtures, des limites, murs ou autres, entourant des quartiers, ou la ville dans sa totalité; en second lieu les tracés de lotissements, enfin les structures alignant divers éléments sans que le hasard puisse être invoqué.

Pour des raisons de clarté de l'exposé, les tracés évoquant des enceintes ou clôtures dans la ville ont été isolés dans leur détermination, et feront l'objet d'un développement indépendant, sorti de l'exposé historique à proprement parler. La complexité de ces structures, et leur interdépendance manifeste, nécessite en effet un traitement particulier.

Pour ce qui est des autres types de tracés, ils seront décrits au fur et à mesure de leur intervention dans le temps.

La détermination des tracés de murs d'enceinte ou de clôtures

Tout d'abord, le plan de la ville restitué en 1745 donne l'état des fortifications protégeant la ville à cette époque.

D'autres tracés de ce type sont discernables par diverses formes lisibles en plan.

Il s'agit dans un premier temps d'ensembles de limites parcellaires alignées, d'une courbure parfois discordante des orientations plus rectilignes des rues avoisinantes, séparant deux champs distincts d'organisation des parcelles et des rues.

Ces ensembles sont parfois, c'est peu lisible à Lyon, à la différence d'autres villes en sites au relief moins mouvementé, associés à des bandes de parcelles et de rues suggérant par leur disposition en parallèle au tracé supposé de clôture un tissu de lotissement de fossé d'accompagnement.

Sur le plan restitué de Lyon en 1745, une série de tracés de ce type est lisible, avec cependant un niveau relativement faible de continuité rendant les conclusions, à ce niveau de lecture, peu significatives (fig. 1 et plan II).

Un certain nombre d'éléments à notre disposition permettent cependant d'esquisser un ensemble plus conséquent d'hypothèses. C'est tout d'abord, sur la montée du Gourguillon et en continuité d'une structure parcellaire, l'existence d'un passage couvert traversant la rue, suggérant une ancienne porte.

Ensuite, très riche d'informations, c'est le plan scénographique de la ville de Lyon établi aux alentours de 1550¹. Il indique une série d'éléments correspondant à des fortifications. Ces éléments illustrent d'une part l'état des fortifications à cette époque, notamment celles qui sont en construction au nord-est du côté de Vaise et au sud autour de la presqu'île, d'autre part d'anciennes portes, appelées «fausses portes», qui complètent les tracés discernés en première analyse (fig. 2).

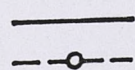
En sorte que les hypothèses morphologiques correspondant à des tracés d'enceintes, ou de clôtures de la ville ou de quartier, doivent se nourrir des éléments de ce type donnés par les documents cartographiques les plus anciens disponibles pour la ville étudiée. Dans le cas de Lyon, et à la différence de Rouen, par exemple, ils sont nécessaires à leur cohérence, et permettent de dresser un tableau des tracés d'enceintes, connus par les plans et hypothétiques (fig. 3).



Figure 1. Structures topographiques attribuables à des enceintes ou des clôtures, d'après le plan de Lyon restitué en 1745 et le plan scénographique de la ville.

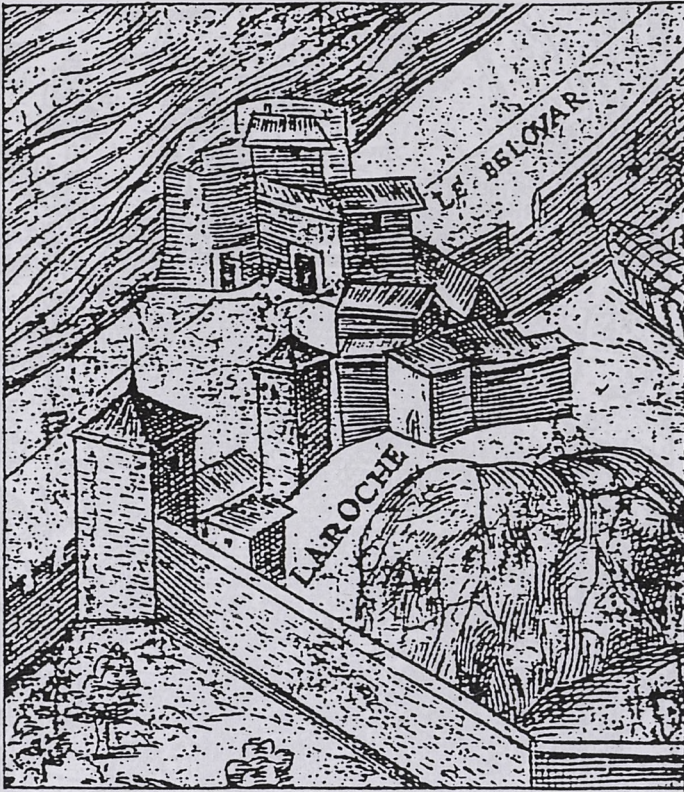
100m

N

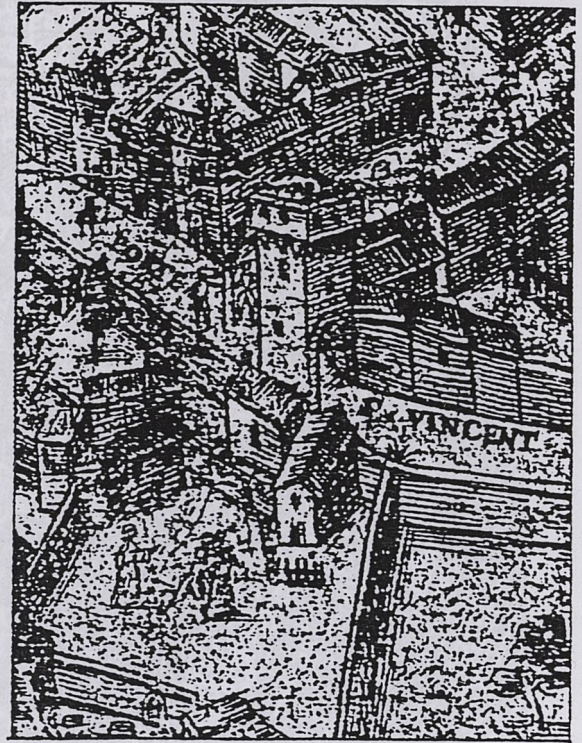


structures lisibles sur le plan vers 1745

structures, murs et fausses portes, représentées sur le plan scénographique, vers 1550

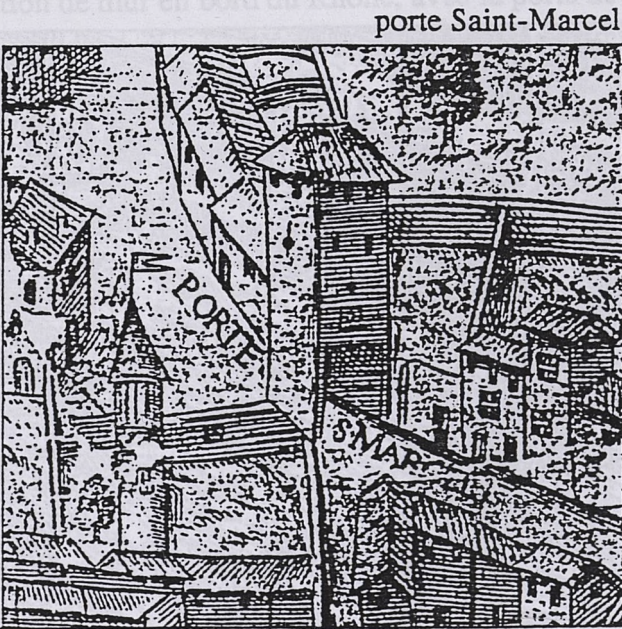


porte de la Roche



porte Saint-Vincent

porte du Griffon



porte Saint-Marcel

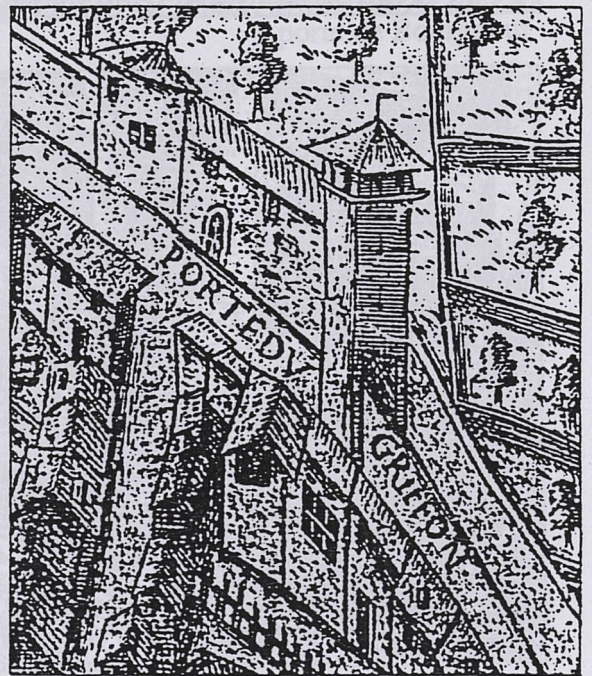
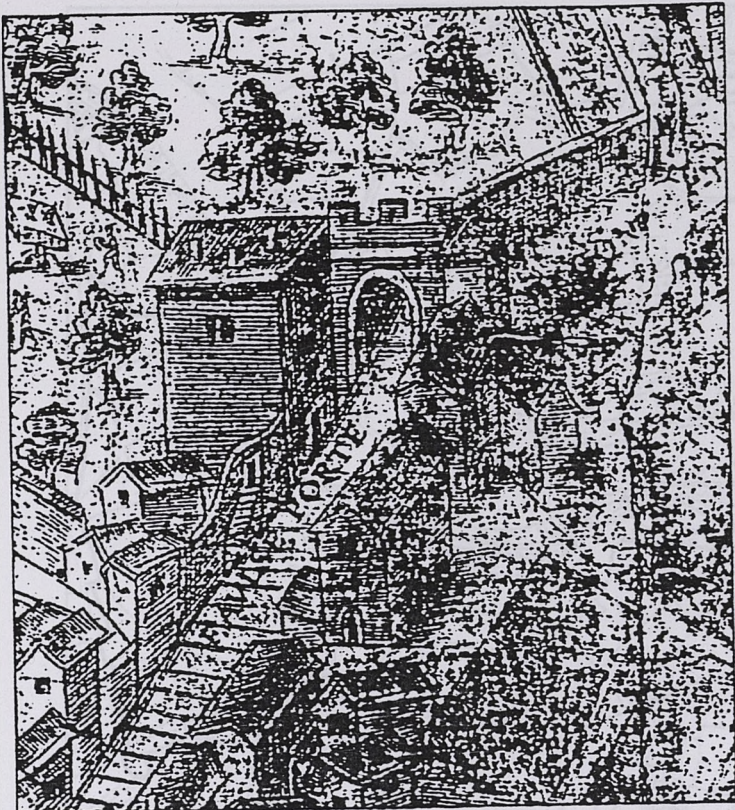
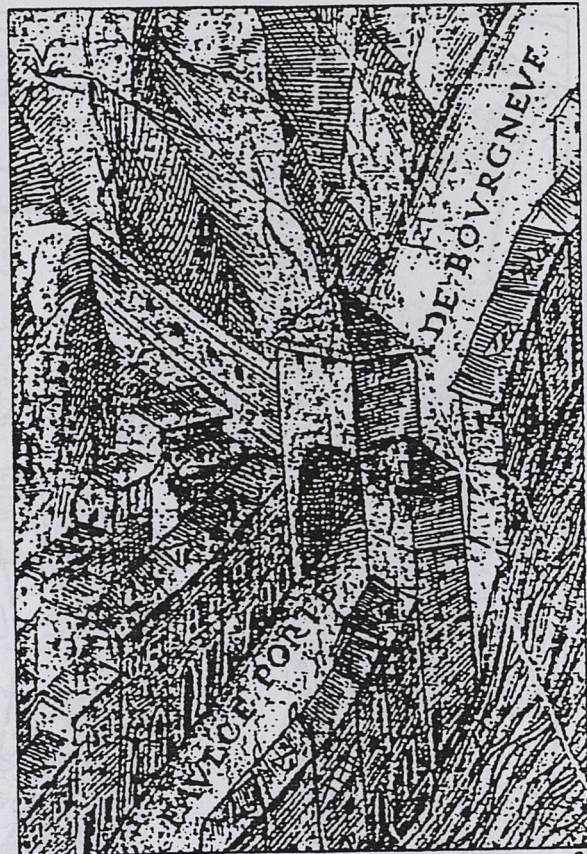


Figure 2. Les portes anciennes, dites «fausses portes», telles que le plan scénographique les représente.



porte de Confort

section de mur en bord du Rhône, avec la porte de rue Neuve



porte de Bourgneuf

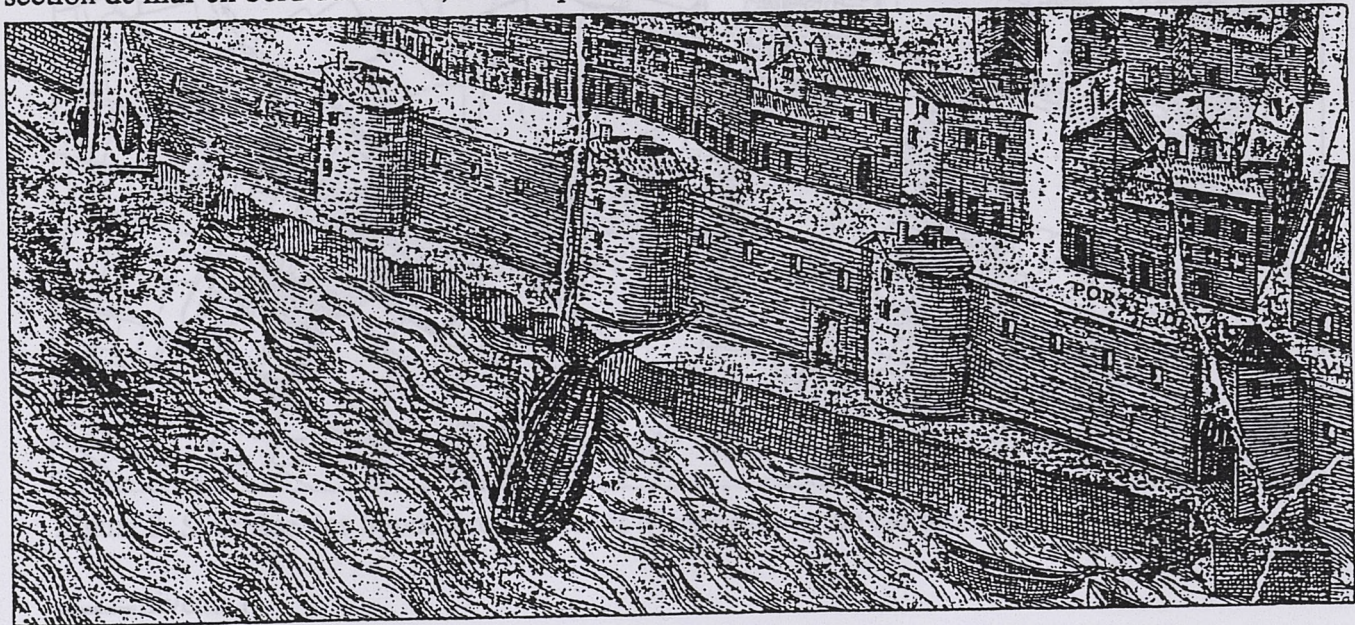
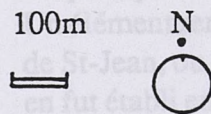


Figure 2. Les portes anciennes, dites «fausses portes», telles que le plan scénographique les représente.



Figure 3. Synthèse des hypothèses de tracés d'enceintes ou de clôtures.

- niveau 1
- - - niveau 2
- niveau 3
- niveau 4



L'organisation d'ensemble de ces tracés est remarquable. Il semble en effet qu'ils correspondent à quatre niveaux principaux, peut-être des phases de mise en place.

Le premier niveau (1, sur la figure 3) paraît être polynucléaire, et viser à protéger une série de petits secteurs autour de grands établissements ecclésiastiques, St-Irénée et St-Just au sud-ouest, la cathédrale au centre, St-Paul au nord et le prieuré de la Platière sur la presqu'île.

Le second (2) est un premier stade de réunion des enclos antérieurs en des ensembles plus importants, l'un autour de St-Just et St-Irénée, le second autour de St-Paul et de la cathédrale, le troisième autour de la Platière, avec ici un problème particulier posé par l'existence d'un double système de fortification, celui des Terreaux d'une part et celui de la porte St-Marcel plus au nord d'autre part.

Le troisième niveau d'organisation de ces tracés (3) est celui de leur intégration dans un ensemble qui les englobe, en laissant toutefois de côté, comme en annexe, le quartier St-Just-St-Irénée.

Le quatrième niveau est de moindre importance topographique (4), car moins lié à la partie densément urbanisée de la ville. Il est constitué de la partie enclose au nord-ouest, dont les travaux de fortifications sont mentionnés sur le plan scénographique du XVI^e siècle, et du mur autour de la presqu'île au sud.

Ces tracés feront l'objet des développements nécessaires à l'occasion des chapitres concernant les périodes chronologiques correspondantes.

II. CONFRONTATION AUX SOURCES

A. LA VILLE APRES L'ANTIQUITE

1. Tracé 1 autour de St-Jean, l'enceinte du Bas-Empire ?

Une seule fouille semble avoir été pratiquée sur ce tracé d'enceinte supposée, à l'est du chœur de la cathédrale actuelle, lors de laquelle a été mis au jour un gros mur. Ce mur longeait à l'origine la Saône. Il est formé pour partie de matériaux antiques en réemploi, ce qui est une indication en faveur d'une fonction d'enceinte; ce type de structure est en effet celui des enceintes construites en France au Bas Empire (fin III^e-IV^e siècles). Il fut construit en deux phases, sous la forme de deux murs accolés². Sa fonction défensive, bien que vraisemblable, n'est donc pas établie sans équivoque.

Par ailleurs, une série de mentions de découvertes de blocs de pierre antiques en réemploi sur le tracé 1 pourrait correspondre à des matériaux utilisés lors de la construction d'une enceinte au Bas-Empire, par ailleurs mentionnée dans des textes de cette époque³.

Un élément renforce l'hypothèse de l'existence d'un mur sur ce tracé, il s'agit de la limite du cloître de St-Jean, ou plutôt du secteur à l'intérieur duquel s'exerce la justice exclusive du cloître. Un plan en fut établi en 1763, puis à nouveau en 1770⁴. Les limites de la justice qui y sont indiquées suivent dans l'ensemble l'hypothèse de tracé 1, pour la partie sud, sauf le long de la Saône, où la rive du fleuve s'est certainement déplacée après l'Antiquité (fig. 4).

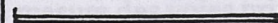
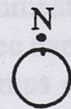
On évoque dans un texte de 1167 la juridiction d'un secteur entre la «porte du Palais» et la «porte



Figure 4. Éléments topographiques en faveur de la présence d'une enceinte au Bas-Empire autour du quartier Saint-Jean.

- limite de la justice du cloître Saint-Jean au XVIII^e siècle
- mur du Bas-Empire rencontré en fouille
- localisation probable de la Porte du Palais mentionnée en 1167

100m



des Frères»⁵, appelée plus tard «porte Froc». Le nom de Palais se retrouve dans l'ancien nom porté par la rue St-Jean, sur laquelle devait donc être localisée la «porte du Palais» en question⁶. Il s'agit vraisemblablement de la porte permettant de sortir de l'enceinte supposée vers le nord. Dans le texte de 1167, il est question du partage de la juridiction entre le comte et l'archevêque dans ce secteur, qui pourrait correspondre à la zone incluse dans la partie nord du mur supposé 1. Il est tentant dans ce contexte d'attribuer l'origine du nom de la porte du Palais à la présence à proximité d'une résidence comtale, le palais lui-même. En d'autres villes, comme à Poitiers, cette résidence fut souvent localisée primitivement sur le site même d'une porte. Dans cette hypothèse, si l'on suit le texte de 1167, l'espace du *castrum* de Lyon aurait pu être divisé entre deux, la partie de l'évêque et du chapitre au sud d'une part, celle du comte au nord d'autre part. Une telle division de l'espace d'un *castrum* peut être supposée dans d'autres villes, par exemple à Tours⁷.

2. Le niveau de persistance des tracés de la ville antique.

A ce jour, il n'existe pas de cartographie systématique des découvertes archéologiques se rapportant à l'Antiquité dans la ville*.

Ce type d'information et de formalisation des données est indispensable pour dresser un tableau un tant soit peu complet de la ville à cette époque et de sa formation depuis sa création, de même, peut-être plus encore pour ce qui nous concerne, pour comprendre la transition entre Antiquité et Moyen Age, particulièrement en termes de persistance des tracés, de l'occupation, ou a contrario de rupture de l'urbanisation. Une simple superposition des tracés antiques et médiévaux ou modernes est à cet égard extrêmement instructive sur le degré de persistance de l'urbanisation après l'Antiquité.

En l'absence de cette synthèse, il est cependant possible, au travers des documents disponibles, d'aborder ces questions et de dégager certaines tendances, sachant que l'étude devra être menée globalement par la suite.

Le secteur à partir duquel cette première analyse a pu être menée, en l'état nécessairement une ébauche, est celui de la colline de Fourvière, largement fouillée depuis le siècle dernier, et où le réseau des rues est relativement bien connu, de même que l'emplacement des principaux édifices publics (fig. 5)⁸. Pour les autres parties de la ville, sauf le secteur de l'abbaye d'Ainay au sud de la presqu'île, notre connaissance du Lyon antique a pâti de la densité de l'occupation, continue depuis le Moyen Age, rendant les interventions archéologiques plus rares et difficiles.

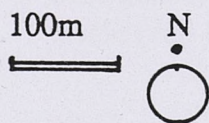
Sur Fourvière, où l'on sait qu'était localisé le cœur de la ville romaine, comme en attestent les grands monuments qui s'y trouvaient, la superposition des tracés antiques connus sur le plan de la ville restitué vers 1745 permet un certain nombre de constats:

- Un certain nombre de rues ou de sections de rues ont conservé un emplacement identique depuis l'Antiquité, rues Roger Radisson, Cléberg, montée de Fourvière. Leur importance relative est cependant faible, voir très faible. Elle paraît étroitement limitée à des rues dont la fonction de liaison entre diverses parties de la ville ou vers l'extérieur était déterminante. En bref, seuls des rues sans fonction de desserte locale ont été conservées, ce qui nous amène au second point.
- L'abandon de l'habitat dans ce secteur dut être total, puisqu'aussi bien l'essentiel des limites parcellaires antiques connues que des rues secondaires n'ont pas laissé de traces. Ceci pose la question de l'étendue de la ville après l'Antiquité, et même de sa localisation.
- La majeure partie des limites parcellaires modernes dont l'emplacement est probablement celui de structures antiques reprend en fait l'alignement de rues ou de murs monumentaux (fig. 6). Ce fait suggère un effacement progressif de la topographie urbaine romaine, avec dans un premier temps disparition des limites foncières internes aux îlots, dans un second temps disparition des rues secondaires, dans un troisième temps disparition dans une large mesure des voies principales elles-



Figure 5. Superposition des éléments principaux connus de la ville antique à Fourvière, rues et édifices publics, sur la trame du plan de la ville restitué vers 1745.

- A sanctuaire de la colonie
- B forum de trajan
- C temple de Cybèle
- D théâtre
- E odéon



Il est possible, à partir de ces constats, de tirer certaines conclusions.

La première, la plus importante, est d'ordre historique, c'est que la «ruralisation» de l'espace urbain antique fut totale. Les quelques voies conservées n'ont plus par la suite pour fonction que de desservir des espaces cultivés, principalement des vignes, à moins que ce n'ait été dans un premier temps - avant tout ? - de conserver des chemins d'accès aux ruines, traitées comme autant de carrières de matériaux. Ces pratiques sont largement attestées à Lyon, dans le réemploi systématique par exemple de matériaux romains au début de la reconstruction de la cathédrale St-Jean, au XIIIe siècle, ou bien encore à l'occasion de la création de la collégiale St-Thomas de Fourvière, où l'archevêque donateur du terrain, se réserve le droit de *fodere vel cavare... marmorei lapides et illi qui vulgo dicuntur chaoni (in plateau in quo turris de collis fuerant)* (de creuser et d'extraire des blocs de marbre et de ce que l'on appelle communément de choin... à l'endroit où se trouvaient les «Tour de la colline»). Le site en question est celui du forum de Trajan, dont la chute des colonnes en 840 a laissé des traces écrites³⁶.

Le fait que pratiquement tous les tracés conservés soient issus de rues, de monuments ou de murs de terrasses implique que l'abandon de la ville haute fut total, dans la mesure aussi où les tracés conservés par la suite s'appuient avant tout sur des éléments topographiques. Il y eut donc disparition de toute division foncière dans le secteur, vraisemblablement au profit d'une propriété unique, qui peut avoir été, dans l'époque nos jours, celle de l'évêque puis de l'abbaye St-Just (la carte des directes va dans ce sens, et l'ensemble de Fourvière appartient à St-Just, dont l'évêque est primitivement abbé, voir plan 11). L'occupation agricole, au travers de sa mise en valeur agricole, fut donc guidée par les chemins existants d'accéder aux ruines, et par les structures encore en élévation dans de nombreux secteurs.

Cet abandon total de la ville haute, longtemps laissée en friche nous en dit long sur l'état de la ville, dans la mesure où, à une époque qu'il reste à déterminer plus précisément. Les données disponibles sur la ville basse permettent de compléter le tableau. Phénomène général à la fin de l'Antiquité, l'abandon des quartiers périphériques, à mettre en parallèle à la création des enceintes réduites au Bas-Empire, s'accompagne du renouveau des lieux de sépulture, liés au rétrécissement du *pomerium*. C'est ainsi que les sites des églises St-Georges au Sud, St-Vincent, St-Nizier et St-Pierre sur la presqu'île, peut-être St-Paul et St-Laurent au Nord, sont ceux de cimetières de l'Antiquité tardive. La zone d'habitat se réduisit donc considérablement, pour se limiter peut-être, pour l'essentiel, à l'enclos de l'enceinte réduite.

Pour conclure sur la fin de la ville antique, on peut ainsi avoir une bonne idée sur les éléments à partir desquels la ville médiévale va se former. Il s'agit de structures topographiques héritées de l'Antiquité, soit directement, pour l'essentiel quelques rues et bien sûr l'enceinte du Bas-Empire, soit indirectement, murs de terrasses ou monuments par exemple. Ce sont aussi les basiliques

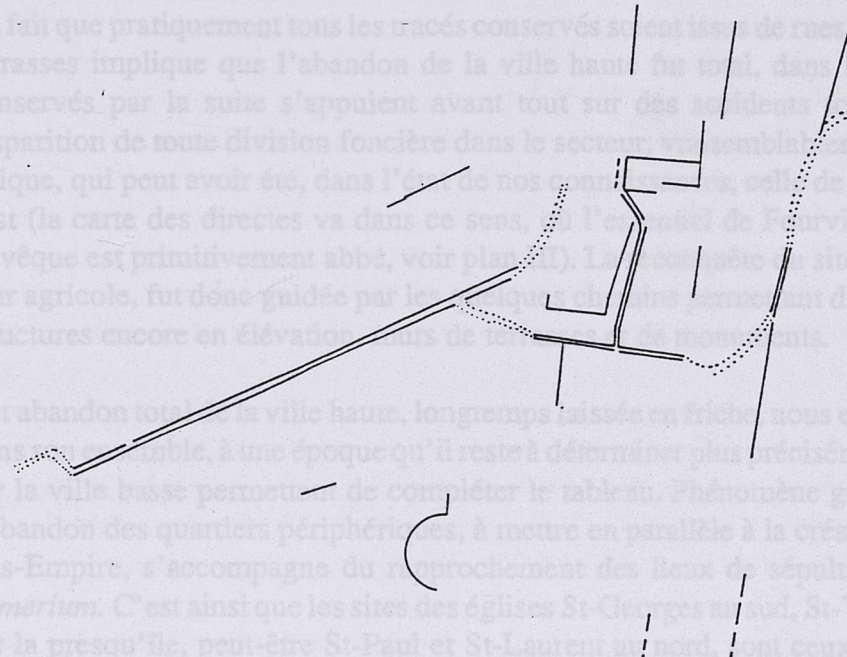
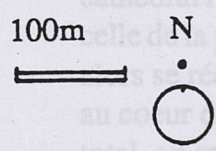


Figure 6. Tracés du plan de Lyon vers 1745 dont l'origine est vraisemblablement antique, rues et limites parcellaires.



mêmes.

Il est possible, à partir de ces constats, de tirer certaines conclusions.

La première, la plus importante, est d'ordre historique, c'est que la «ruralisation» de l'espace urbain antique fut totale. Les quelques voies conservées n'ont plus par la suite pour fonction que de desservir des espaces cultivés, principalement des vignes, à moins que ce n'ait été dans un premier temps - avant tout ? - de conserver des chemins d'accès aux ruines, traitées comme autant de carrières de matériaux. Ces pratiques sont largement attestées à Lyon, dans le réemploi systématique par exemple de matériaux romains au début de la reconstruction de la cathédrale St-Jean, au XIIIe siècle, ou bien encore à l'occasion de la création de la collégiale St-Thomas de Fourvière, où l'archevêque, donateur du terrain, se réserve le droit de *fodere vel cavare... marmorei lapides et illi qui vulgo dicuntur chaoni (in plateam in qua turris de collis fuerant)* (de creuser et d'extraire des blocs de marbre et de ce que l'on appelle communément de choin... à l'endroit où se trouvaient les «Tours de la colline»)⁹. Le site en question est celui du forum de Trajan, dont la chute des colonnes en 840 a laissé des traces écrites¹⁰.

Le fait que pratiquement tous les tracés conservés soient issus de rues, de monuments ou de murs de terrasses implique que l'abandon de la ville haute fut total, dans la mesure aussi où les tracés conservés par la suite s'appuient avant tout sur des accidents topographiques. Il y eut donc disparition de toute division foncière dans le secteur, vraisemblablement au profit d'une propriété unique, qui peut avoir été, dans l'état de nos connaissances, celle de l'évêque puis de l'abbaye St-Just (la carte des directes va dans ce sens, où l'essentiel de Fourvière appartient à St-Just, dont l'évêque est primitivement abbé, voir plan III). La reconquête du site, au travers de sa mise en valeur agricole, fut donc guidée par les quelques chemins permettant d'accéder aux ruines, et par les structures encore en élévation, murs de terrasses et de monuments.

Cet abandon total de la ville haute, longtemps laissée en friche, nous en dit long sur l'état de la ville, dans son ensemble, à une époque qu'il reste à déterminer plus précisément. Les données disponibles sur la ville basse permettent de compléter le tableau. Phénomène général à la fin de l'Antiquité, l'abandon des quartiers périphériques, à mettre en parallèle à la création des enceintes réduites au Bas-Empire, s'accompagne du rapprochement des lieux de sépulture, lié au rétrécissement du *pomerium*. C'est ainsi que les sites des églises St-Georges au sud, St-Vincent, St-Nizier et St-Pierre sur la presqu'île, peut-être St-Paul et St-Laurent au nord, sont ceux de cimetières de l'Antiquité tardive. La zone d'habitat se réduisit donc considérablement, pour se limiter peut-être, pour l'essentiel, à l'enclos de l'enceinte réduite.

Pour conclure sur la fin de la ville antique, on peut ainsi avoir une bonne idée sur les éléments à partir desquels la ville médiévale va se former. Il s'agit de structures topographiques héritées de l'Antiquité, soit directement, pour l'essentiel quelques rues et bien sûr l'enceinte du Bas-Empire; soit indirectement, murs de terrasses ou monumentaux par exemple. Ce sont aussi les basiliques établies sur les nécropoles, qu'elles soient les plus anciennes comme à St-Just et St-Irénée, ou plus tardives comme à St-Nizier. Ces basiliques sont pour certaines d'entre elles dès la fin de l'Antiquité transformées en abbayes, et polariseront la réurbanisation au haut Moyen-Age. Enfin, l'ensemble cathédral restera longtemps le cœur de la ville. Sa localisation sur la rive de la Saône, de même que celle de la plupart des autres églises de cette époque à Lyon, montre combien l'urbanisation avait pu alors se réduire à une étroite bande le long de la rivière. En fait, même dans le secteur de St-Jean, au cœur du *castrum*, l'occupation apparaît comme très ténue entre le VIIe et le XIIIe siècle¹¹. Au total, au minimum de son extension, vers les VII-IXe siècles, la ville ne comprend en dehors des institutions ecclésiastiques qu'au plus quelques hectares d'habitations¹⁰.

Par ailleurs, il semble que les grandes lignes des rives des fleuves, du moins jusqu'à la fin du XIIe siècle (voir infra), soient en place, particulièrement sur la Saône, au long de laquelle la plupart des

sanctuaires du haut Moyen Age sont disposés, et au sud de la presqu'île¹² (voir fig. 12).

3.1. Tracés 1 autour de St-Just et de St-Irénée, du prieuré de la Platière et St-Paul, des fortifications du haut Moyen Age ?

Aucun élément archéologique ne permet d'étayer ou d'infirmer directement ces hypothèses d'enclos.

Les sources allant dans le sens de clôtures en ces points sont rares. Elles assurent cependant de l'existence d'un «château de St-Just», largement attesté au XIII^e siècle, qui fut détruit lors du gouvernement huguenot dans la ville en 1562¹³. En second lieu, un mur au nord du prieuré de la Platière est suggéré par une mention (*murum fractum*) dans un acte daté de 1130-50, mais il peut s'agir en ce cas de ruines antiques¹⁴.

3.11 La Platière, probable site du Bourg de Saône, noyau de la ville médiévale dans la presqu'île.

Le prieuré de la Platière fut jusqu'en 1092 propriété de l'archevêque¹⁵. Son nom évoque, et les textes en assurent, l'existence d'un port sur la Saône face à la place, la *platea* ou *plateria*, devant le prieuré¹⁶. On sait par ailleurs que le pont de Saône fut construit à partir de la première moitié du XI^e siècle, et achevé avant 1077¹⁷. La place de la Platière fait face à la place de la Douane, dite aussi *Saoneria* (ou *Salneria*, la Saônerie), sur la rive ouest de la Saône¹⁸, et ces places sont parmi les seules ouvertures anciennes de la ville connues sur la rivière. Il est donc vraisemblable que le franchissement de la Saône se faisait en ce point jusqu'à la construction du pont de Saône, plus tard appelé du Change.

L'existence d'une fortification autour du bourg qui a pu se constituer autour de ce point n'aurait ainsi rien de surprenant. Ces éléments tendent à faire penser que c'est là, et non autour de l'église St-Nizier, qu'il faut localiser le bourg d'outre-Saône mentionné dans un texte du IX^e siècle, et donc le noyau de l'urbanisation médiévale de la presqu'île¹⁹. Dans cette hypothèse, l'église Ste-Marie citée par l'évêque Leidrade au début du IX^e siècle serait à identifier avec Notre-Dame de la Platière²⁰.

3.12 Les abbayes carolingiennes.

Les trois sites restant autour desquels des tracés évoquent des clôtures sont ceux d'abbayes ou de collégiales du haut Moyen Age. Leur fondation est ancienne, à l'emplacement de nécropoles du Bas Empire, en particulier à St-Irénée où de nombreux évêques furent ensevelis²¹. Après une période difficile, St-Paul fait l'objet au début du IX^e siècle d'une restauration par Leidrade, qui en fait part à Charlemagne dans une lettre restée célèbre²⁰.

Dans l'état de la documentation, on peut supposer que ces abbayes furent mises en défense postérieurement, à une époque qui pourrait être celle des incursions normandes ou hongroises, peut-être, pour St-Just et St-Irénée, à l'occasion de leur restauration par le chorévêque Audoin en 868²².

3.2 Propriétés foncières dans la ville.

Les enclos que la topographie suggère autour des grandes abbayes ou collégiales de Lyon, vraisemblablement en place avant l'an mil, soulignent les noyaux autour desquels l'urbanisation médiévale s'organisera. La carte des directes, les propriétés éminentes du sol, montre combien les possessions de ces abbayes seront concernées par ce mouvement (carte III). En effet, leurs dépendances foncières se regroupent en ensembles relativement homogènes, à tel point qu'un partage de

l'ensemble du site apparaît à l'origine probable.

Les principaux établissements propriétaires sont ainsi St-Paul pour le val de Saône entre Serin et le pont du Change; St-Just et St-Irénée pour la colline autour des églises, une bonne partie de Fourvière et les abords de la ville vers l'ouest, au nord jusqu'aux terres dépendantes de St-Paul. Sur la presque île dominant au sud tout d'abord l'abbaye d'Ainay, jusqu'au niveau de l'Hôtel-Dieu et de la rue Mercière, et au nord l'abbaye St-Pierre, jusqu'à la Croix-Rousse et à l'ouest les terres de St-Paul. Ce schéma d'ensemble est encore bien lisible malgré les dégradations ultérieures, comme les cessions de directe opérées par l'abbaye d'Ainay au fur et à mesure de l'expansion urbaine vers le sud. On peut penser qu'il reflète une situation à l'origine rurale, en quelque sorte fossilisée, antérieure à l'urbanisation médiévale.

La partie centrale de la ville devait dépendre principalement de l'archevêché, du comté et du chapitre de St-Jean. L'état de la recherche ne permet pas à cet égard d'en dire plus pour l'instant.

Deux détails paraissent particulièrement significatif.

D'une part le prieuré de la Platière domine le bourg de la presque île pour la moitié, le partageant avec l'abbaye St-Pierre. Celle-ci dut initialement dominer totalement ce secteur aussi, du fait de la faible étendue de la directe de la Platière.

La répartition en grandes masses des terres lyonnaises au profit de quelques abbayes a du donc se faire avant le développement de ce bourg, dont on a vu qu'il était lié au franchissement de la Saône. Il semble donc qu'elle soit antérieure au IX^e siècle. D'autre part, on constate un fort émiettement des directes dans le secteur des pentes de la colline de la Croix-Rousse. L'explication serait-elle à chercher du côté de l'affectation de ces terres, plus favorables à la culture de la vigne, car mieux exposées au sud ?

On peut ainsi penser, au vu de la carte des directes, que l'essentiel de l'espace de la ville telle qu'elle s'étendra au Moyen Age était tenu par un nombre très restreint d'établissements (auxquels j'intègre ici leurs dépendances): la cathédrale, St-Paul, St-Pierre, Ainay, St-Just et St-Irénée.

Il est possible de faire un étroit parallèle entre cette liste et un inventaire incomplet des tenures tenues par l'église de Lyon au début du IX^e siècle²³. On y retrouve les établissements précités, à l'exception de St-Just, St-Irénée et d'Ainay: à savoir St-Etienne et l'hôpital St-Romain pour la cathédrale; St-Paul et l'hôpital St-Genis pour St-Paul; enfin St-Pierre. L'inventaire y ajoute l'évêque et ses corévêques. Dans la mesure où ces établissements possédaient, on l'a vu, l'essentiel du site de Lyon, le nombre de tenures qu'ils possédaient, donné dans le texte, concerne avant tout ce même site, et vraisemblablement donc l'essentiel des tenures -associant habitation et éventuellement exploitation rurale- dans la ville.

De sorte qu'on a là une indication sur la population lyonnaise au début du IX^e siècle. Il est frappant que les propriétaires les plus au centre de la ville, le chapitre cathédral et St-Paul, n'aient qu'une relativement faible partie de leurs tenures occupées, environ 50% pour St-Paul, 60% pour le chapitre cathédral. Ce fait témoigne d'une large sous-occupation des secteurs les plus urbains, plus probablement due à un état d'abandon du site - à mettre en parallèle avec l'état d'abandon des églises attesté par Leidrade - qu'à une politique de lotissement en cours - le centre intra-muros, possédé par le chapitre cathédral, apparaîtrait en ce cas comme plein -. Le nombre relatif des tenures occupées indique donc que les secteurs les plus urbains sont les plus délaissés, signe évident de la faiblesse de la ville à ce moment, témoin probable d'un état d'abandon plus marqué encore avant l'arrivée de Leidrade à Lyon. L'évaluation quantitative de la population urbaine est plus délicate. Le nombre total de tenures donné par la source est de 1144. Celles que l'on peut raisonnablement qualifier d'urbaines dépendent de St-Paul (y compris l'hôpital St-Genis) et du chapitre cathédral (y compris l'hôpital St-Romain). Seules 143 sur 216 en sont occupées. Même en y ajoutant quelques dizaines de tenures dépendant de St-Pierre, sur la presque île, ou, à l'extrême, de St-Just et St-Irénée, on arrive à un total de peut-être 200 tenures.

Si ce raisonnement, fondé sur l'équivalence globale des directes telles que l'on peut les supposer pour le haut Moyen Age avec les propriétés ecclésiastiques mentionnées au début du IX^e siècle, est juste, et en supposant l'équivalence entre une tenure et un feu -une famille- la population laïque de Lyon ne devait pas à cette époque dépasser 800 à 1000 habitants. En y ajoutant les quelques 150 clercs dénombrables pour cette période et leurs familles, le total ne double même pas, et a pu tout au plus avoisiner 1500²⁴. Rappelons-le, nous sommes alors en pleine renaissance. C'est dire la modestie de la ville à ce moment, et plus encore sa quasi disparition à la période précédente.

En fait, la renaissance de Lyon à cette époque, du moins comme centre urbain, apparaît bien ténue, puisque c'est seulement plus de deux siècles plus tard que la ville semble vraiment s'éveiller.

B. LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION SUR LA PRESQU'ILE AUX XII-XIII^e SIECLES

Le premier signe évident de la reprise de la croissance urbaine est la construction du pont de Saône. Nous passerons ensuite en revue les caractéristiques topographiques du développement urbain.

1. Le pont de Saône et ses tours.

En association avec le pont de Saône, des fortifications sont construites à ses abords, sur les deux rives, avec pour objectif évident de le contrôler.

Il s'agit des «Tours du pont», toutes deux propriétés du chapitre et de l'archevêque, connues dès 1208, époque à laquelle celle de la rive droite de la Saône dut être détruite²⁵. Cette tour est vraisemblablement la *domus rotunda de Palacio* (la maison ronde du Palais), mentionnée en 1277, à l'emplacement de *quedam domus quadrata vocata domus rotunda* (la maison carrée appelée maison ronde), en 1304²⁶.

On ne connaît pas la date de destruction de la tour de la rive gauche, elle aussi appelée plus tard «Maison Ronde», à partir de 1208 aux mains des citoyens.

Leur présence montre qu'à la construction du pont les murs d'enceinte correspondants aux tracés 2 n'existaient pas. A contrario, la décision de détruire la tour de la rive droite de la Saône indique qu'au moins de ce côté, en 1208, une fortification nouvelle protégeait la ville. Quant à la tour de la rive gauche, située à proximité du tracé 2 en travers de la presqu'île, elle a du garder une fonction défensive.

La fonction de contrôle de ces tours transparaît nettement dans leur localisation. Celle de la rive droite est dite par exemple *in conspectu carrerie Palacii* (visible, ou "dans la perspective", de la rue du Palais), celle de la rive gauche est sur un carrefour important.

2. Le franchissement du Rhône.

On a vu qu'avant la construction du pont de Saône le franchissement de la rivière se faisait probablement un peu plus au nord, au niveau des places de la Douane et de la Platière. Cette dernière forme un alignement remarquable avec, en allant jusqu'au Rhône, la place du St-Esprit et la rue de Pet-Etroit, de telle sorte qu'un franchissement du Rhône paraît envisageable en ce point. La mise en service du pont de Saône est probablement à l'origine de l'acquisition par l'archevêque Gauceran,

mort en 1118, d'un port sur le Rhône, et de la cession du prieuré de la Platière par l'archevêque à l'abbaye de St-Ruf en 1092, du fait de la perte des revenus tirés de la traversée de la rivière. Il est intéressant de rapprocher de cette cession la concession faite par l'archevêque, cette fois en 1189, d'un *pontenarius* (quelqu'un qui mène un bac, un «péager») à l'abbaye St-Pierre, probablement à la suite de la mise en service du pont du Rhône peu avant²⁷. Cet élément renforce l'hypothèse d'un point de traversée du Rhône à ce niveau, en parallèle avec l'existence d'un Port du Rhône, cité dans les textes au XIIIe siècle, qu'on peut localiser à l'extrémité de la rue de la Gerbe²⁸.

La localisation de la tour du pont de Saône en rive gauche souligne par ailleurs l'alignement formé par le pont de Saône et, vers l'est, la rue Gentil, dans une logique comparable à celle qui préside à l'est de la Platière. L'église St-Nizier aurait, dans ce cas, mordu sur cet alignement lors d'une reconstruction. Cet alignement est d'autre part renforcé par l'existence un peu au sud d'un tracé d'enceinte supposé. Ainsi au pont sur la Saône a pu répondre un nouveau point de traversée du Rhône, directement dans son prolongement.

Ce déplacement du point de franchissement du Rhône semble avoir provoqué la création d'autres tracés viaires, de plus en plus loin vers le sud, au fur et à mesure du temps. La rue de la Gerbe au niveau des Cordeliers d'abord, peut-être la «charrière par laquelle on va au Rhône» citée en 1202²⁹, puis la rue Mercière, et enfin la rue du Bourgchanin, ou de la Barre, entrent dans ce schéma.

La création de ces deux dernières peut être datée avec une certaine précision. La rue Mercière, mentionnée en 1195, est à considérer en liaison étroite avec le pont dont on mentionne l'ouvrage vers 1185³⁰. Elle en est le prolongement sur la presqu'île, le reliant au débouché du pont de Saône. Elle fut vraisemblablement percée à cet effet, au travers de terrains non urbanisés. La question de la localisation de ce premier pont du Rhône a fait l'objet de nombreux débats, mais l'alignement formé par l'extrémité est de la rue Mercière (l'ancienne rue de la Serpillière en ce point) et la «Petite Motte», une fortification localisée sur la rive gauche du Rhône à la Guillotière, ne laisse à mon sens que peu de doute à cet égard, du fait d'une configuration étroitement comparable à celle du pont de Saône et de ses tours³¹.

La reconstruction du pont, à la suite de son écroulement en 1190 lors du passage de la croisade menée par Philippe-Auguste et Richard-Coeur-de-Lion, fut donc faite sur un nouveau site, une centaine de mètres plus au sud. La date de cette opération n'est pas fixée. Deux hypothèses sont en discussion, soit vers 1220-25, soit aux environs de 1250-65. Un texte de 1226 montre cependant qu'à cette date la rue du Bourgchanin devait exister, ou tout du moins un premier lotissement en bordure du Rhône au sud du terrain tenu par les frères du Pont³². Le franchissement du Rhône était donc probablement à cette époque en ce point, qu'il se soit alors agi d'un pont ou d'un autre système.

Il faut à cet égard faire état d'un élément qui complète cette histoire des points de franchissements du Rhône, c'est celui qui concerne un tracé dans l'axe de la rue Ste-Hélène. Le «péage» de Bèchevelin, correspondant à un bac, est obtenu de l'empereur Philippe par l'archevêque Renaud de Forez³³. Ce péage est directement associé à la tour de Bèchevelin, construite par son prédécesseur Jean Bellesmains³⁴. On retrouve ici une structure de tracé alignant la rue Ste-Hélène sur la presqu'île et la tour sur la rive gauche du Rhône. Or, l'archevêque remet le péage de Bèchevelin aux citoyens en 1206³⁵.

À la suite de la destruction du pont en 1190, le franchissement du Rhône fut donc rétabli sous une autre forme, vraisemblablement un bac précisément face à la rue Ste-Hélène, toujours dans cette logique de déplacement progressif vers le sud. Lors de la reconstruction de l'ouvrage, un compromis dut être recherché entre cette nécessité de trouver un tracé au sud et le souci de conserver à la rue Mercière son rôle d'axe majeur dans la ville.

Le déplacement vers le sud du point de franchissement du Rhône eut donc une influence importante sur la structure de l'urbanisation sur la presqu'île, dont l'essor fut vif précisément pendant les décennies concernées (fig. 7). Les causes de ce déplacement sont vraisemblablement liées à la fluctuation du lit du Rhône, qui devait avoir à cette époque tendance à se déplacer vers l'est. Un tel mouvement, caractérisé par de larges îles vers Villeurbanne et la Guillotière (lisibles encore sur le plan en 1745), avec en parallèle un engraissement de la rive droite au niveau du centre de la presqu'île, aura lieu par la suite à plusieurs reprises, au XVI^e et au XVIII^e siècles notamment, occasionnant la construction de digues en rive gauche pour maintenir le fleuve dans son lit. Le cours du Rhône ne sera cependant stabilisé qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle. On le verra plus loin, l'évolution du cours de fleuve contribuera vraisemblablement au déplacement de la ligne des rives.

3. Une nouvelle enceinte au XII^e siècle.

Les tracés d'enceinte décrits comme de deuxième niveau dans le cadre des hypothèses morphologiques se décomposent en quatre sections distinctes.

L'une englobe les quartiers développés sur la rive droite de la Saône, autour de la cathédrale St-Jean et de la collégiale St-Paul. Du sud vers le nord, une porte St-Georges est d'abord mentionnée en 1209, sur la rue du même nom³⁶. De là le tracé monte sur la colline jusqu'à une porte dite du Ruer (1298), appelée en 1645 la «voûte du Ruel», en travers de la montée du Gourguillon³⁷. La porte suivante, plus au nord, est bien représentée sur le plan scénographique, elle est appelée sur ce document la «fausse porte de Confort» (fig. 2), et encore la «vieille porte de Confort», dans un document tardif de 1677³⁸. A ces éléments, on peut ajouter une donnée de nature archéologique. Une enquête menée en 1769 sur les structures soutenant la terrasse du monastère de l'Antiquaille distingue en effet deux murs accolés. L'un, le plus au nord, est dit «très ancien», il est probablement antique; l'autre est fait de «dix arceaux construits bien postérieurement», il s'agit vraisemblablement du mur d'enceinte ici en objet, appuyé sur des structures romaines, dans la ligne des éléments précédemment exposés³⁹.

La localisation de ce mur est topographiquement assez logique. Sa position à mi-pente au niveau de la basilique de Fourvière n'est pas si surprenante si l'on considère qu'elle s'appuie sur des structures antiques, murs de soutènement ou de terrasse, marquant fortement le terrain. Les tracés au nord et au sud de ce secteur, qui peut nous paraître le plus problématique, ne posent pas de difficultés défensives particulières.

La datation de cette section du mur 2 peut s'appuyer sur deux faits. Le premier est la construction du château de Pierre-Scize, au nord-est hors la ville, dans une position de contrôle du val de Saône, par l'archevêque Renaud de Forez, entre 1193 et 1226⁴⁰. Le second est le fait que la collégiale St-Paul est dite, dans un texte de la fin du XII^e siècle, «à l'intérieur du mur de la Cité»⁴¹. Le château de Pierre-Scize dut donc être construit alors que l'enceinte urbaine avait déjà été étendue, sans en tenir compte. On a vu qu'elle existait de ce côté certainement déjà en 1208 de par la destruction de la tour du pont de Saône en rive droite à ce moment.

D'autre part, l'architecture des portes de ce mur, telle qu'elle est représentée sur le plan scénographique, ne paraît pas pouvoir être attribuée à une construction postérieure à la fin du XII^e siècle, période à partir de laquelle les formes des tours tendent à être systématiquement rondes, et où on trouverait plutôt une porte constituée de deux tours rondes accolées.

Un second segment du mur 2 protège la ville au nord de la presqu'île, au pied des pentes de la colline de la Croix-Rousse. Il est attesté formellement par les portes dessinées de ce côté sur le plan scénographique, vers 1550 (fig. 2). Elles sont localisées pour la première, la porte de la Roche, à

Les tirets indiquent l'emplacement des berges du fleuve avant la fin du XII^e siècle

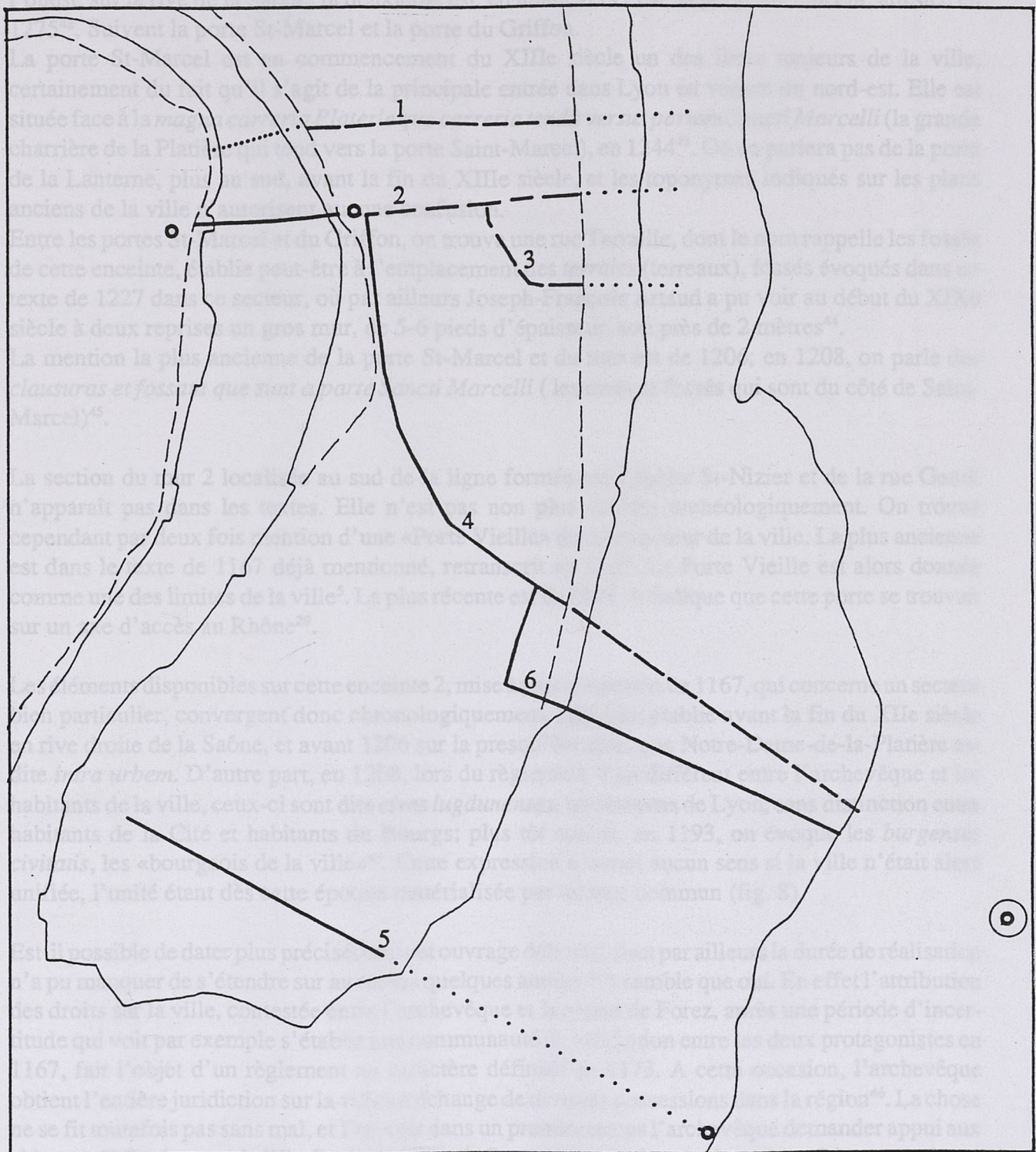
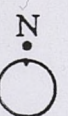


Figure 7. Le déplacement du point de franchissement du Rhône du XI^e siècle au début du XIII^e, tel que les sources le suggèrent.

- 1 avant les années 1070: port de la Douane, place de la Platière, plâtre Saint-Esprit, rue du Bas-d'Argent
- 2 vers 1074: pont de Saône avec ses tours de défense, flanc de Saint-Nizier, rue Gentil
- 3 courant XII^e siècle: rue de la Gerbe
- 4 vers 1183-85: rue Mercière, pont du Rhône avec la Petite Motte pour le contrôler
- 5 vers 1190-1225: rue Sainte-Hélène, bac contrôlé par la tour de Bèchevelin
- 6 vers 1225 ou plus tard: nouveau pont du Rhône

100m



Les tiretés indiquent l'emplacement des berges des fleuves avant la fin du XII^e siècle

l'ouest, sur la rive de la Saône; la deuxième est, en allant vers l'est, la porte St-Vincent, attestée en 1275⁴². Suivent la porte St-Marcel et la porte du Griffon.

La porte St-Marcel est au commencement du XIII^e siècle un des lieux majeurs de la ville, certainement du fait qu'il s'agit de la principale entrée dans Lyon en venant du nord-est. Elle est située face à la *magna carreria Platerie que carreria tendit versus portam Sancti Marcelli* (la grande charrière de la Platière qui tend vers la porte Saint-Marcel), en 1244⁴³. On ne parlera pas de la porte de la Lanterne, plus au sud, avant la fin du XIII^e siècle, et les toponymes indiqués sur les plans anciens de la ville n'autorisent aucune confusion.

Entre les portes St-Marcel et du Griffon, on trouve une rue Terraille, dont le nom rappelle les fossés de cette enceinte, établie peut-être à l'emplacement des *terrales* (terreaux), fossés évoqués dans un texte de 1227 dans ce secteur, où par ailleurs Joseph-François Artaud a pu voir au début du XIX^e siècle à deux reprises un gros mur, de 5-6 pieds d'épaisseur, soit près de 2 mètres⁴⁴.

La mention la plus ancienne de la porte St-Marcel et du mur est de 1206; en 1208, on parle des *clausuras et fossata que sunt a parte Sancti Marcelli* (les murs et fossés qui sont du côté de Saint-Marcel)⁴⁵.

La section du mur 2 localisée au sud de la ligne formée par l'église St-Nizier et de la rue Gentil n'apparaît pas dans les textes. Elle n'est pas non plus attestée archéologiquement. On trouve cependant par deux fois mention d'une «Porte Vieille» dans ce secteur de la ville. La plus ancienne est dans le texte de 1167 déjà mentionné, retranscrit en 1307. La Porte Vieille est alors donnée comme une des limites de la ville⁵. La plus récente est de 1202, et indique que cette porte se trouvait sur un axe d'accès au Rhône²⁹.

Les éléments disponibles sur cette enceinte 2, mise à part la mention de 1167, qui concerne un secteur bien particulier, convergent donc chronologiquement. Elle était établie avant la fin du XII^e siècle en rive droite de la Saône, et avant 1206 sur la presqu'île, alors que Notre-Dame-de-la-Platière est dite *intra urbem*. D'autre part, en 1208, lors du règlement d'un différent entre l'archevêque et les habitants de la ville, ceux-ci sont dits *cives lugdunenses*, les citoyens de Lyon, sans distinction entre habitants de la Cité et habitants du Bourgs; plus tôt encore, en 1193, on évoque les *burgenses civitatis*, les «bourgeois de la ville»⁴⁵. Cette expression n'aurait aucun sens si la ville n'était alors unifiée, l'unité étant dès cette époque matérialisée par un mur commun (fig. 8).

Est-il possible de dater plus précisément cet ouvrage défensif, dont par ailleurs la durée de réalisation n'a pu manquer de s'étendre sur au moins quelques années? Il semble que oui. En effet l'attribution des droits sur la ville, contestée entre l'archevêque et le comte de Forez, après une période d'incertitude qui voit par exemple s'établir une communauté de juridiction entre les deux protagonistes en 1167, fait l'objet d'un règlement au caractère définitif en 1173. A cette occasion, l'archevêque obtient l'entière juridiction sur la ville en échange de diverses possessions dans la région⁴⁶. La chose ne se fit toutefois pas sans mal, et l'on voit dans un premier temps l'archevêque demander appui aux abbayes de Savigny et de l'île-Barbe, les plus influentes dans le Lyonnais, puis se faire secourir par le pape Alexandre III pour contraindre le comte de Forez à observer le traité conclu en 1173, sous peine d'interdit et d'excommunication⁴⁷. On apprend en cette dernière occasion que le comte avait commis de graves exactions à Lyon avant cette date.

Le traité de 1173 est encore confirmé en 1182 par le pape Lucius III et par le roi de France Philippe-Auguste⁴⁸. Enfin en 1184, l'archevêque fait confirmer ses droits outre Saône par l'empereur d'Allemagne⁴⁹.

Il semble qu'ensuite le calme se soit établi, du moins jusqu'aux événements de 1208, qui concernent cette fois les citoyens.

L'unification en 1173 de la juridiction de la ville sous un même pouvoir, dans un contexte

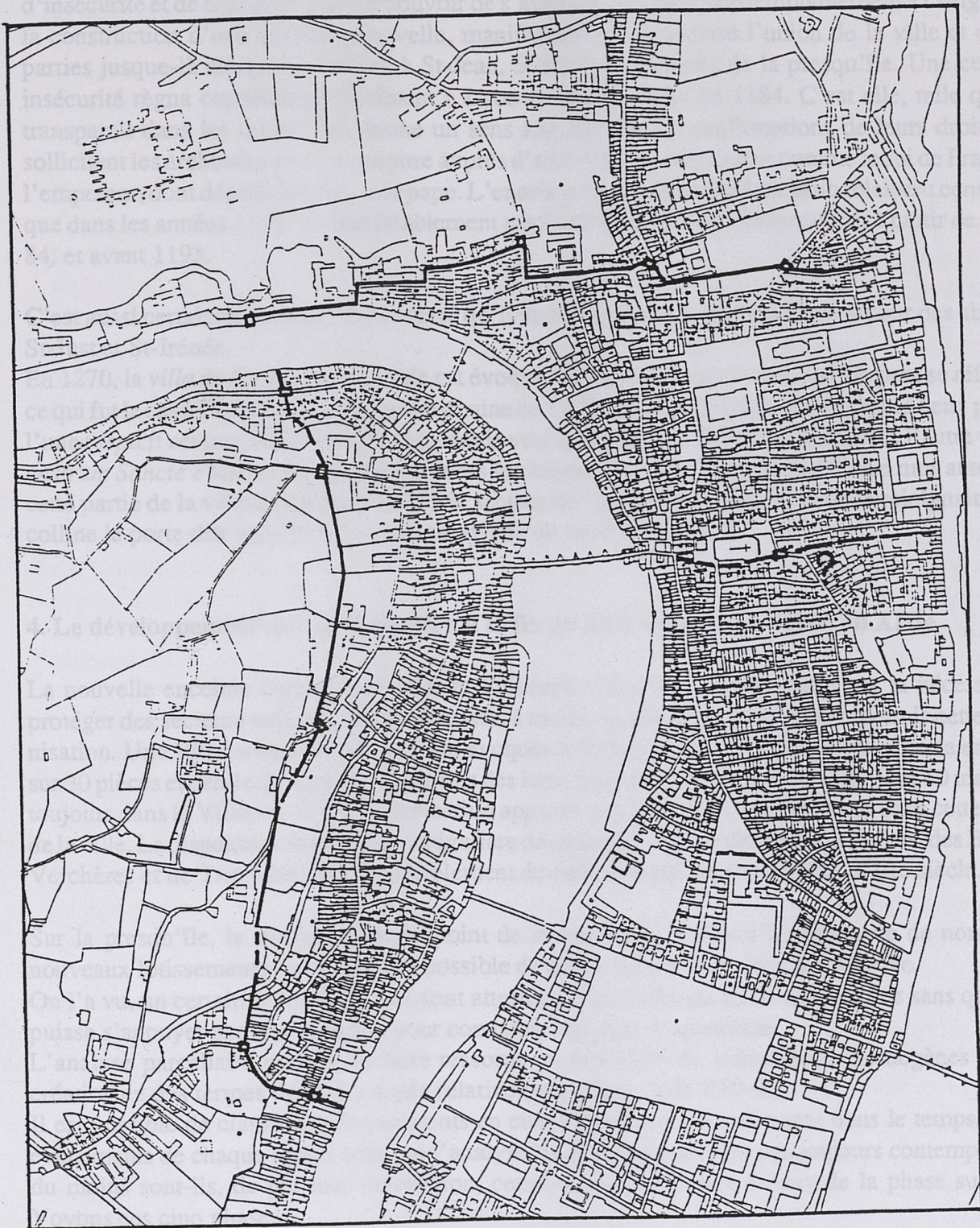


Figure 8. Localisation de l'enceinte de la fin du XIIIe siècle.

100m



N



d'insécurité et de nécessité pour ce pouvoir de s'affermir, est donc vraisemblablement à l'origine de la construction d'une enceinte nouvelle, manifestant physiquement l'union de la ville et de ses parties jusque-là distinctes, la Cité à St-Jean, St-Paul, et le bourg de la presqu'île. Une certaine insécurité régna cependant assurément à Lyon au moins jusqu'en 1184. C'est elle, telle qu'elle transparaît dans les textes, qui donne un sens aux différentes confirmations de leurs droits que sollicitent les archevêques et le chapitre auprès d'autorités incontestables comme le roi de France et l'empereur, dont dépend la ville, et le pape. L'enceinte nouvelle ne fut donc probablement construite que dans les années 1180, vraisemblablement par l'archevêque Jean Bellesmains, à partir de 1183-84, et avant 1193.

C'est aussi certainement dans ce contexte qu'il faut placer la nouvelle enceinte autour des abbayes St-Just et St-Irénée.

En 1270, la *villa* de St-Just et St-Irénée est évoquée comme un monde clos où l'on peut se réfugier, ce qui fut le cas à l'occasion de la guerre urbaine de 1269. On avait à cette occasion muré deux portes, l'une *respicit versus fontem de Sylans* (regarde vers la fontaine de Sylans= Choulans), l'autre *versus castrum Sancte Fidis ex parte australi* (vers le château de Sainte-Foy au sud)⁵⁰. Le mur autour de cette partie de la ville atteignait en 1255 le secteur de Trion au nord-ouest, et de là rejoignait par la colline la porte dite du «Pont-Levis», au niveau du nord de St-Just⁵¹.

4. Le développement de l'urbanisation à la fin du XIIe siècle et au début du XIIIe.

La nouvelle enceinte autour de St-Just et St-Irénée s'explique certainement par la nécessité de protéger des secteurs nouvellement urbanisés, à moins qu'elle n'ait précisément permis cette urbanisation. Une *Villa nova* (Villeneuve) est évoquée à St-Irénée en 1201, une vente y porte en 1205 sur 30 pièces et demie de terre (nous dirions des lots). Une autre vente porte en 1210 sur 10 maisons, toujours dans la Villeneuve⁵². L'urbanisation apparaît ainsi en fort développement dans cette partie de la ville. La disposition relativement régulière des parcelles autour des rues des Anges, des Basses-Verchères et de Trion date vraisemblablement de cette époque, au tournant du XIIIe siècle.

Sur la presqu'île, le déplacement du point de traversée du Rhône s'accompagne de nombreux nouveaux lotissements qu'il est ainsi possible de dater, au moins de manière relative.

On l'a vu, un certain nombre de rues sont attestées avant la fin du XIIIe siècle, mais sans que l'on puisse s'appuyer sur leur mention pour connaître leur date d'apparition.

L'analyse parcellaire permet de faire ressortir un ensemble de lotissements homogènes et leur création en des termes de chronologie relative (voir fig. 9, A-B-C-D-E).

Il est possible de classer ces lotissements en cinq phases qui s'échelonnent dans le temps. Si les événements de chaque phase telle que l'analyse les détermine ne sont pas toujours contemporains, du moins sont-ils, de par leur disposition, certainement antérieurs à ceux de la phase suivante. Voyons ces cinq phases:

A. (fig. A)

Peu après l'apparition d'un nouvel axe de desserte d'un point de traversée du Rhône, la rue de la Gerbe, peut-être citée en 1202 au sortir de la Porte Vieille, un grand lotissement à la structure régulière est créé au sud de l'église St-Nizier. Il comprend les rues Poulaillerie, du Bois et Grenette. Ces rues sont dites aussi places; leurs noms évoquent les activités qui s'y tenaient, particulièrement le marché aux grains. Ces rues, à la géométrie relativement souple, mais à la grande largeur pour la période, d'environ 8-10 mètres, encadrent des ensembles de parcelles non traversantes, indice d'une datation non antérieure à la deuxième moitié du XIIe siècle, dont la largeur type est de 5 mètres, pour une profondeur de 20 mètres. La forme du lotissement suggère fortement une opération unitaire et

se rapproche de celle de fondations suisses de la fin du XII^e siècle, particulièrement Morat, vers 1180, et Berne, en 1191⁵³. Remarquons que l'hypothèse de datation relative pour ce secteur était une urbanisation postérieure à l'enceinte vraisemblablement construite dans le courant des années 1180. Cette urbanisation reste complètement dépendante de l'accès au Rhône face à la rue de la Gerbe, elle est donc probablement antérieure à la création du pont du Rhône, vers 1183-85.

B. (Fig. B)

La création d'un accès au pont du Rhône à partir du débouché du pont de Saône prend la forme de la rue Mercière, rapidement lotie de part et d'autre (parcelles de l'ordre de 6 mètres par 25 mètres). Parallèlement, de nouvelles rues sont créées, les rues Ferrandière, de la Boiserie, Bonneveaux et du Palais-Grillet, avec des parcelles de 5 mètres de largeur, dans le secteur près duquel viendront un peu plus tard s'installer les Cordeliers. Ces rues sont accompagnées de la rue Tupin, qui les relie à la rue Mercière, bordée de parcelles de 6-8 mètres de front. La rue du Bois fut de même prolongée vers l'ouest jusqu'à rejoindre la rue Mercière. Ces lotissements pourraient se placer vers 1185-90.

C. (Fig. C)

La troisième phase est celle qui voit l'amorce du percement de la rue du Puits-Pelu pour rejoindre le débouché du pont du Rhône. Le percement s'accompagne de lotissements de part et d'autre de la rue (parcelles d'environ 5 mètres par 20), et précède de peu celui du côté sud de la rue de la Boiserie (parcelles d'environ 7 mètres par 40). C'est peut-être à ce moment que l'urbanisation gagne la rue Mercière vers le sud, et que la rue Buisson est créée. Ces opérations ont pu prendre place vers le tournant du XIII^e siècle, à partir de 1190.

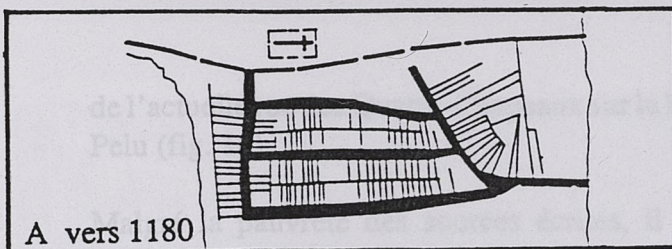
D. (Fig. D)

La phase suivante est celle d'une forte croissance qui va voir l'urbanisation de l'espace resté disponible entre la rue Mercière au sud-ouest, le Rhône à l'est et l'urbanisation antérieure au nord. Elle se termine (ç'aurait pu être une cinquième phase) par l'apparition de lotissements au-delà de la rue Mercière, après lesquels la ville ne s'étendra plus de ce côté avant le XVI^e siècle. Ces derniers lotissements, le long des rues Bourgchanin (parcelles de 5-7 mètres de largeur par environ 50 mètres de profondeur), et du Port-du-Temple, interviennent dans les années 1220-30. Une série de rues transversales permettent de desservir à chaque fois un ensemble de lots divisant régulièrement des terrains à l'origine ruraux, auxquelles les rues principales donnent accès. Il s'agit de la partie ouest de la rue Ferrandière, de la rue Thomassin, des rues Raisin, Paradis, Noire et Gaudinière, dont les parcelles mesurent 6 à 8 mètres en façade.

E. (Fig. E)

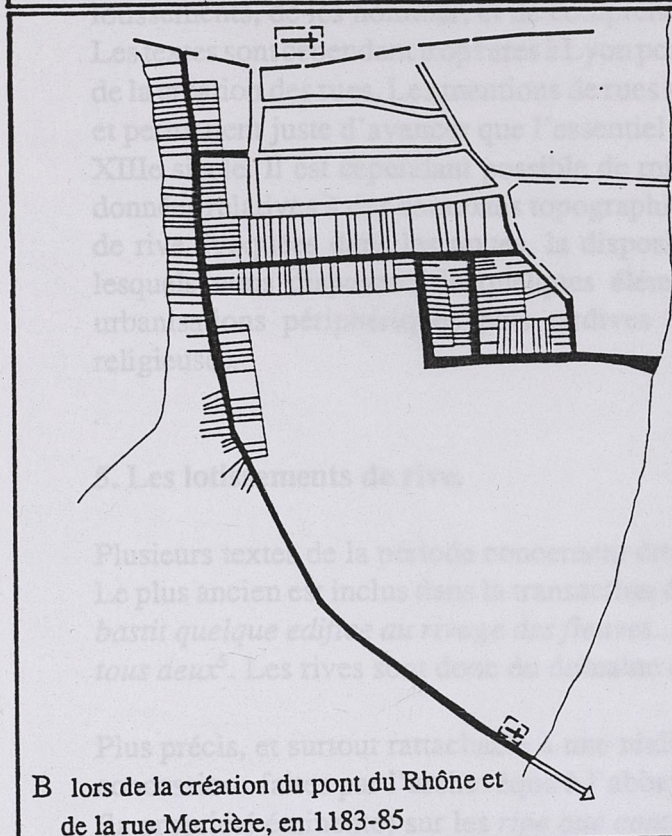
Enfin, une série d'aménagement complètent le réseau formé en une cinquantaine d'années. C'est tout d'abord la rue des Etablieries/des Quatre-Chapeaux/Grenouille/de l'Aumône, qui crée un passage parallèle à l'ouest de l'axe Puits-Pelu/Palais-Grillet. C'est ensuite le prolongement vers le nord de la rue Bonneveaux et celui vers l'est de la rue Noire. Ces rues répondent à une volonté manifeste de rationaliser le réseau des voies dans ce secteur, en tendant à former un quadrillage régulier. Certains axes de ce quadrillage n'ont pas été réalisés ou achevés, ni prolongés à travers les îlots sur lesquels ils butent, ainsi la rue du Palais-Grillet vers le nord. La dimension des îlots les mieux définis, et la recherche d'un bon parallélisme entre les rues, à l'exception de la rue Paradis dans un contexte très contraignant, attestent de cette volonté. Les mailles idéales dont les rues esquissent la trame ont une taille d'environ 40 mètres au carré.

Certains éléments du plan scénographique du milieu du XVI^e siècle confirment une partie de cette chronologie relative, particulièrement le fait que certaines rues débouchaient à cette époque sur d'autres par des porches ménagés sous des maisons riveraines. C'était le cas notamment au débouché

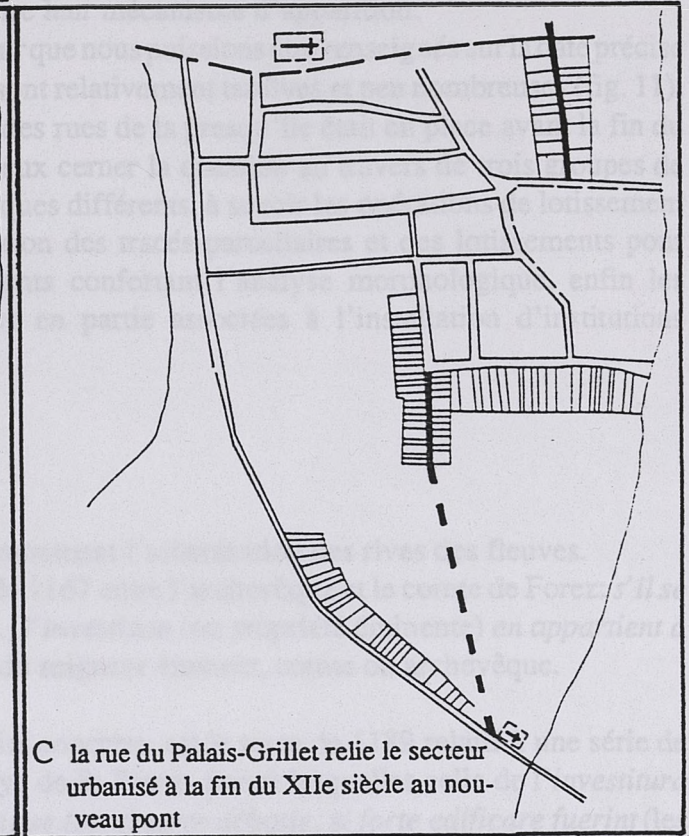


A vers 1180

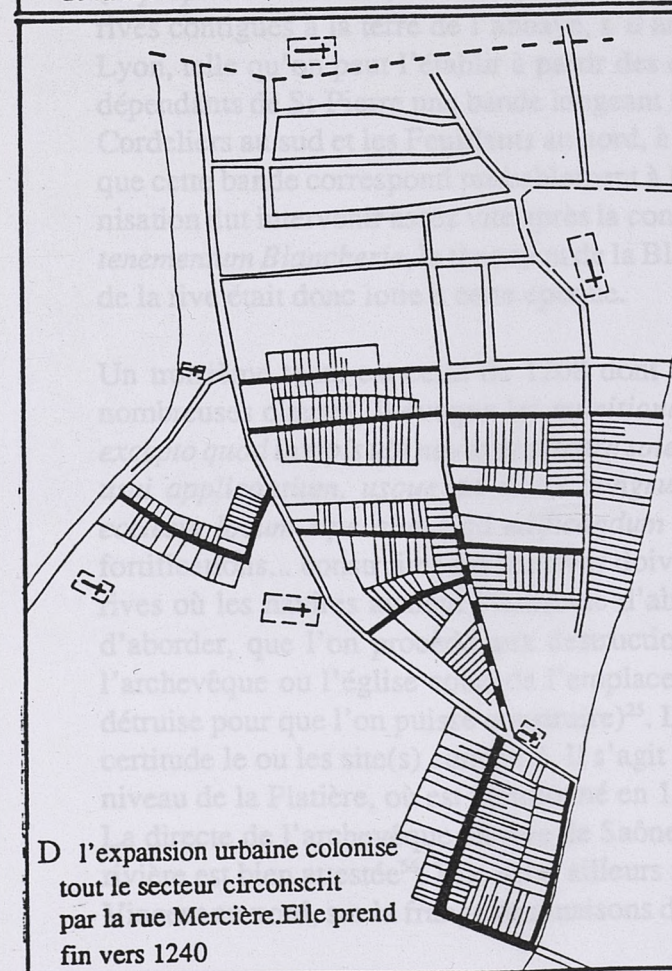
Figure 9. Phases de l'urbanisation du secteur de la presque île au sud de l'église Saint-Nizier, d'après la chronologie relative des tracés viaires et parcellaires, et les sources (voir commentaire dans le texte). 1 Saint-Nizier, 2 Frères du Pont, 3 Hôpital des Contractés, 4 Cordeliers, 5 Jacobins, 6 templiers.



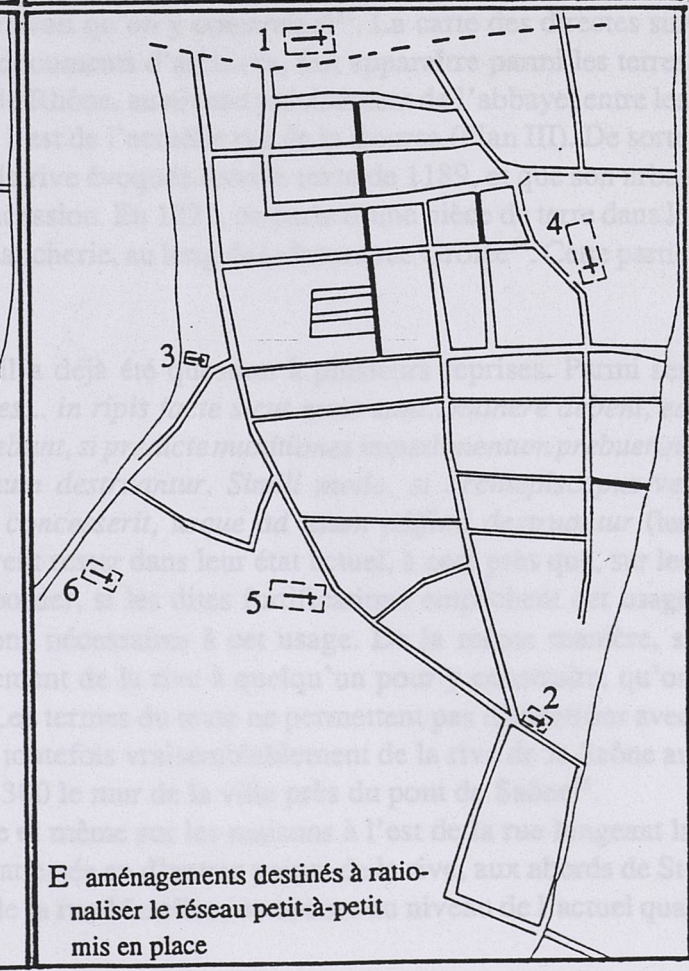
B lors de la création du pont du Rhône et de la rue Mercière, en 1183-85



C la rue du Palais-Grillet relie le secteur urbanisé à la fin du XIIe siècle au nouveau pont



D l'expansion urbaine colonise tout le secteur circonscrit par la rue Mercière. Elle prend fin vers 1240



E aménagements destinés à rationaliser le réseau petit-à-petit mis en place

de l'actuelle rue des Quatre-Chapeaux sur la Ferrandière, et de la rue Thomassin sur la rue du Puits-Pelu (fig. 10).

Malgré la pauvreté des sources écrites, il est possible d'identifier un certain nombre de ces lotissements, de les nommer, et de comprendre leur mécanisme d'apparition.

Les textes sont cependant trop rares à Lyon pour que nous puissions être renseignés sur la date précise de la création des rues. Les mentions de rues sont relativement tardives et peu nombreuses (fig. 11), et permettent juste d'avancer que l'essentiel des rues de la presque île était en place avant la fin du XIII^e siècle. Il est cependant possible de mieux cerner la question au travers de trois groupes de données relatives à des contextes topographiques différents, à savoir les opérations de lotissement de rive évoquées dans les textes, la disposition des tracés parcellaires et des lotissements pour lesquels nous disposons de quelques éléments confortant l'analyse morphologique, enfin les urbanisations périphériques plus tardives et en partie associées à l'installation d'institutions religieuses.

5. Les lotissements de rive.

Plusieurs textes de la période concernent directement l'urbanisation des rives des fleuves.

Le plus ancien est inclus dans la transaction de 1167 entre l'archevêque et le comte de Forez: *s'il se bastit quelque edifice au rivage des fleuves..., l'investizon* (ou propriété éminente) *en appartient à tous deux*⁵. Les rives sont donc du domaine du seigneur éminent, comte ou archevêque.

Plus précis, et surtout rattachable à une réalité concrète, est le texte de 1189 relatif à une série de concessions faites par l'archevêque à l'abbaye de St-Pierre, parmi lesquelles celle de l'*investitura* (la propriété éminente) sur les *ripe que contigue (sunt) terre abbatie, si forte edificare fuerint* (les rives contigues à la terre de l'abbaye, s'il arrivait qu'on y construise)²⁷. La carte des directes sur Lyon, telle qu'on peut l'établir à partir des documents d'archives, fait apparaître parmi les terres dépendants de St-Pierre une bande longeant le Rhône, au niveau précisément de l'abbaye, entre les Cordeliers au sud et les Feuillants au nord, à l'est de l'actuelle rue de la Bourse (Plan III). De sorte que cette bande correspond probablement à la rive évoquée dans le texte de 1189, et que son urbanisation dut intervenir assez vite après la concession. En 1221, on parle d'une pièce de terre dans le *tenementum Blancherie*, le tènement de la Blancherie, au long de la future rue Grolée⁵⁴. Cette partie de la rive était donc lotie à cette époque.

Un troisième texte est celui de 1208 dont il a déjà été question à plusieurs reprises. Parmi ses nombreuses clauses, il évoque les *munitiones... in ripis facte sicut nunc sunt...manere debent, eo excepto quod in ripis ubi naves applicare solebant, si predictae munitiones impedimentum prebuerint usui applicantium, usque ad usum congruum destruantur. Simili modo, si archiepiscopus vel ecclesia locum ripe alicui ad edificandum concesserit, usque ad usum edificii destruantur* (les fortifications... construites sur les rives doivent rester dans leur état actuel, à ceci près que, sur les rives où les navires avaient l'habitude d'aborder, si les dites fortifications empêchent cet usage d'aborder, que l'on procède aux destructions nécessaires à cet usage. De la même manière, si l'archevêque ou l'église concède l'emplacement de la rive à quelqu'un pour y construire, qu'on détruise pour que l'on puisse construire)²⁵. Les termes du texte ne permettent pas d'identifier avec certitude le ou les site(s) concerné. Il s'agit toutefois vraisemblablement de la rive de la Saône au niveau de la Platière, où est mentionné en 1300 le mur de la ville près du pont de Saône⁵⁵.

La directe de l'archevêque en rive de Saône et même sur les maisons à l'est de la rue longeant la rivière est bien attestée⁵⁶. Elle est d'ailleurs attestée en d'autres points de la rive, aux abords de St-Vincent au nord, sur la frange des maisons de la rue Mercière, ou encore au niveau de l'actuel quai

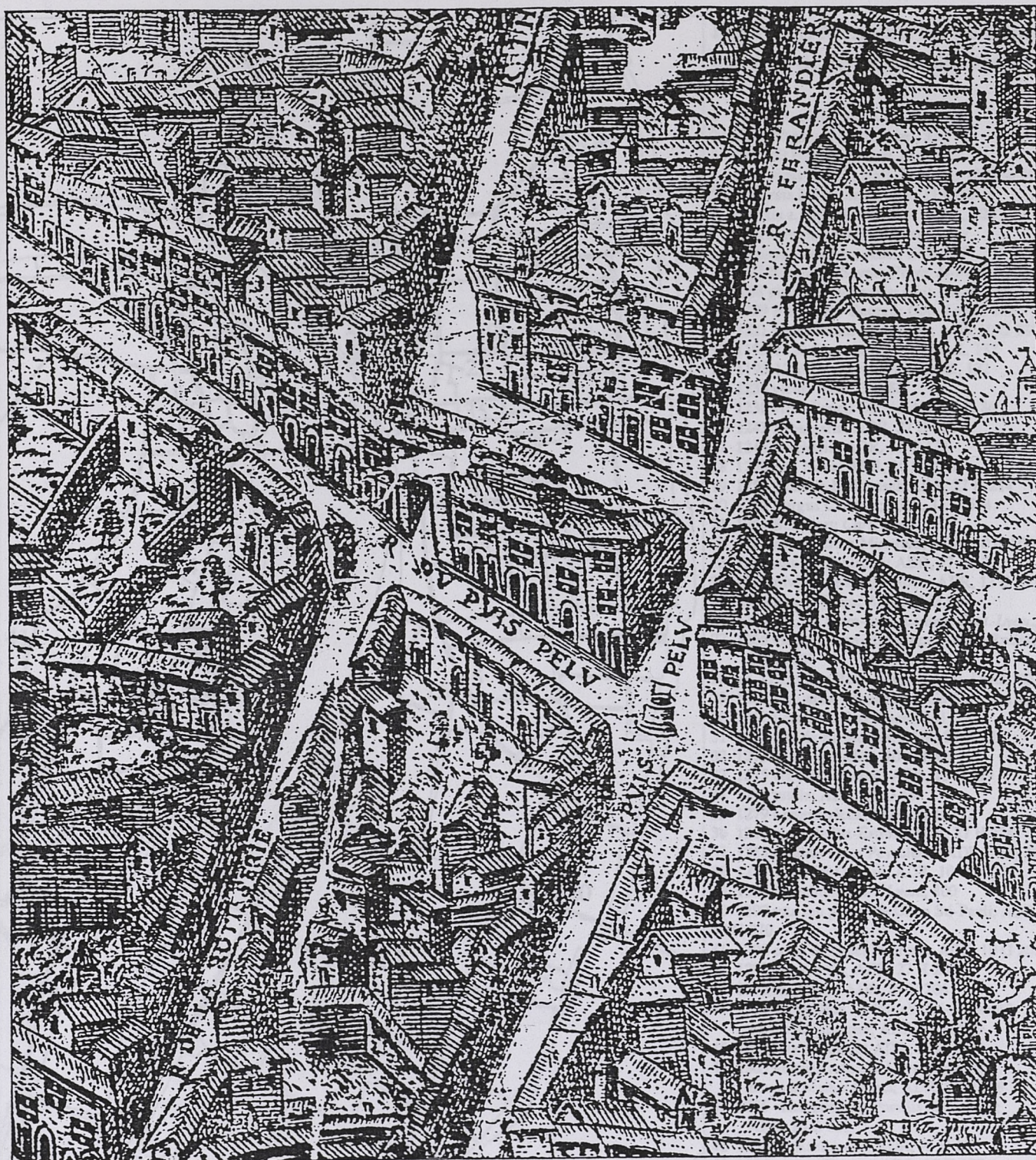


Figure 10. Les porches représentés sur le plan scénographique, vers 1550, dans le secteur des rues du Puits-Pelvi et Ferrandière. Ils attestent de l'antériorité des rues desservies par un porche à celles sur lesquelles elles débouchent de cette manière.



Figure 11. Mentions les plus anciennes des rues de Lyon dans les sources.

- 1 1130-50 publica via; *Cart. Lyon.*, 32
- 2 1130-50 platea; *Cart. Lyon.*, 32
- 3 1130-50 Ferrachat; *Cart. Lyon.*, 32
- 4 1167 vicus Palacii; BML F. G., ms 1388 fo 79
- 5 1195 ruta Mercatoria; ADR, 11 G 43
- 6 fin XIIe s. Ripa Araris; *Obit. Lugd.*, 102
- 7 1202 carreria...versus Rodanum per Portam Veteran; ADR, 27 H 237
- 8 1207 Burgus de Seyno; *Polyp. St-Paul*, XXIII
- 9 1208 platea Sti-Johannis; *Obit. Lugd.*, 185
- 10 1209 Burgus Sti-Georgii; *Obit. Lugd.*, 187
- 11 1221 tenementum Blancherie; ADR 10 G 890
- 12 1193-1226 Granateria; *Obit. Lugd.*, 132
- 13 1193-1226 Panateria; *Obit. Lugd.*, 132
- 14 1238 vicus; ADR, 3 H 86
- 15 1238 vicus Poncii Olardi; ADR, 3 H 86
- 16 1243 Arbergaria; ADR, 27 H 235
- 17 1246 Porcheria; ADR, 11 G 422
- 18 1250 ruta Nova; ADR, 10 G 1002
- 19 1255 vicus de Malconsel; ADR, 27 H 214
- 20 1255 Burgus Caninus; ADR, 11 G 594
- 21 1256 Belregart; *Cart. Lyon.*, 532
- 22 1257 ruta Fratrum Minorum; ADR, 10 G 1003
- 23 1262 ruta Sti-Saturnini; ADR, 27 H 172
- 24 1263 trivium de Burgo Novo; ADR, 13 G 391
- 25 1264 ruta de Prato; ADR, 11 G 594
- 26 1265 via...ad Stum-Sebastianum; *Cart. Lyon.*, 637
- 27 1265 via...ad Stum-Hireneum in ripa Rodani; *Cart. Lyon.*, 637
- 28 av. 1265 vicus Retro Marsas; *Obit. Lugd.*, 80
- 29 1266 via...apud Athanacum; *Gd Cart. d'Ainay*, 186
- 30 1267 Luiserna; *Cart. Lyon.*, 661
- 31 1272 ruta de Elemosina; ADR, 27 H 235
- 32 1273 Bissallus; ADR, 10 G 1005
- 33 1275 via Sti-Vincentii; ADR, 13 G 629
- 34 1279 rutula; ADR, 15 G 449
- 35 1279 Longus vicus; ADR, 27 H 172
- 36 1281 vicus de Pet-Etrot; ADR, 27 H 224
- 37 1283 magnus vicus Peyrolerie; ADR, 10 G 870
- 38 1284 vicus Sti-Georgii; ADR, 10 G 1075
- 39 1284 Macellum; *Cart. Lyon.*, 800
- 40 1290 ruta seu portus de Ulmo Sti-Pauli; ADR, 10 G 870
- 41 1290 costa de super Ruerium; ADR, 10 G 2082
- 42 1292 rua Raysin; ADR, 27 H 206
- 43 1292 rua Pepin; ADR, 27 H 206
- 44 1296 via publica... a Portali (Sti-Michaeli) versus Athanacum; ADR, 11 G 590
- 45 1299 ruta del Coter; ADR, 10 G 1524
- 46 1303 angusta ruta...de Luyserna versus domum Mathei Quoci; ADR, 27 H 209
- 47 1305 vicus publicus Portalis St-Georgii; ADR, 10 G 831
- 48 1305 les Escloisons; ADR, 13 H 107
- 49 1305 ruta de Torreta; ADR, 13 H 107

Fulchiron en rive droite de la Saône⁵⁷.

Une dernière opération de lotissement en rive est bien documentée, en rive du Rhône cette fois. Il s'agit, en 1226, de l'autorisation donnée par l'abbaye d'Ainay aux Frères du Pont d'édifier des maisons ou autre sur la rive du fleuve, sous les conditions que *via competenter relinquatur (inter dictas terras et Rodanum)* (que l'on laisse une rue comme il faut entre ces terres et le Rhône)³². L'emplacement est de nos jours occupé par le partie sud du l'Hôtel-Dieu, le long du Rhône.

De ces éléments deux faits majeurs se dégagent. Tout d'abord les rives font l'objet à cette époque d'opérations nombreuses de lotissement, par gains de terrains ensuite affectés à la construction de maisons. Le phénomène est probablement général, du moins sur les points où les fleuves sont directement longés par la suite par des maisons. Il est bien reconnaissable dans le parcellaire des rives (fig. 12).

Ensuite, la période où ces opérations prennent place apparaît bien délimitée dans le temps, à savoir la fin du XIIe siècle et le début du XIIIe. La réalisation du lotissement de 1226 en un lieu qui restera par la suite longtemps en limite d'urbanisation montre que l'on est à cette date proche de la fin du mouvement d'expansion de la ville. La mention d'une rue dite *Ripa Araris*, la rive de la Saône, à la fin du XIIe siècle à St-Paul, alors qu'aucune rue longeant directement le Rhône et la Saône n'est connue par la suite avant le XVIe siècle, paraît ainsi antérieure à ce développement, de même que les «crues» autorisées par les archevêques dans le courant des années 1257-85, ne concernant que des prolongements vers la Saône de maisons déjà bâties sur rive, montrent que le phénomène a pris fin depuis un certain temps⁵⁸.

Il est probable que la modification du régime des fleuves qui a rendu possible ces gains sur les rives, avec notamment un élargissement de la presqu'île de plus de cent mètres au niveau de St-Nizier, soit aussi, on l'a vu, à l'origine du déplacement vers le sud du point de franchissement du Rhône. Ainsi, lors de la concession de 1189 de l'archevêque à l'abbaye St-Pierre, la cession du personnage chargé du bac établi dans ce secteur est-elle étroitement associée à l'autorisation de lotir la rive.

6. Les lotissements.

Les terrains d'origine ecclésiastique.

Le développement de l'urbanisation ne paraît ainsi sensible qu'à partir de la fin du XIIe siècle. Le Bourg d'outre Saône, dont l'origine remonte au haut Moyen Age, est mentionné en 1121, puis en 1184, 1217, encore en 1246⁵⁹. D'autres bourgs sont connus. Ils seront évoqués à l'occasion de la fin de la croissance médiévale. Le Bourg de *Seyna*, toutefois, existe dès 1207, lorsque la collégiale St-Paul en fait l'acquisition. Il est alors composé de 27 parcelles, à la rente identique de 12 deniers⁶⁰. Ces détails ne seront plus mentionnés par la suite et sont l'indice d'un lotissement récent⁶¹. Ce bourg était localisé vers l'emplacement actuel des maisons au nord de la rue d'Algérie.

La collégiale St-Paul a mené semble-t-il une politique foncière particulièrement développée, qui nous vaut des informations qui font par ailleurs cruellement défaut. Elle acquiert à une date inconnue la rente dite «des Olards, ou Alards» à l'archevêque, d'où des listes de rentes perçues vers 1285, en 1299 et 1373⁶². Ces listes ne permettent malheureusement pas de restituer un plan précis du lotissement, à l'exception de la dernière, qui, par comparaison avec le cadastre ancien, montre une bonne corrélation (fig. 13). Ce lotissement est à l'origine une création de Ponce Olard, peu avant 1237, et correspond à peu près à l'emplacement des maisons situées actuellement entre la rue du Temple et la rue de l'Ancienne-Préfecture, sur le côté ouest de la place des Jacobins⁶³.



Figure 12. Les secteurs gagnés sur les rives du Rhône et de la Saône par lotissement à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e. Le tireté indique l'emplacement ancien des rives. Les édifices religieux du XI^e siècle sont indiqués en noir. Ils soulignent l'ancien tracé des rives.

Un autre lotissement possédé par la collégiale est celui de la rue Neuve, attestée vers 1285, avec un parcellaire dont la régularité transparaît dans le montant des rentes perçues (fig. 14)⁶⁴. Le lotissement comportait de plus des latrines, probablement communes. Le parcellaire est alors proche de ce qu'il sera au XVIII^e siècle, donc déjà stabilisé depuis un certain temps. La limite en fond de parcelle, du côté de la rue Gentil, elle-même lotissement dépendant de l'Archidiaconé, devait être initialement régulière. Elle était devenue imprécise du fait des reconstructions «en profondeur» des maisons⁶⁵. La largeur moyenne des parcelles est ici d'environ un peu moins de 5 mètres par 18-25 mètres de profondeur, pour 6 deniers de rente, ce qui paraît être la dimension modulaire des terrains, la répartition d'ensemble privilégiant les rentes de 6 et 12 deniers (19 chacune, contre seulement 4 rentes de 8 deniers et 2 rentes de 2 sous, soit 24 deniers). La rente totale est ainsi, rue Neuve, d'un peu moins de 28 sous, pour près de 19 sous rue des Alards.

A ces lotissements acquis par St-Paul, il faut ajouter celui de la rue Raisin, dont le nom est mentionné en 1292, acheté en 1373 pour 170 écus d'or à Demoiselle Lyonnette, et appelé «rente du Fuers». Le plan en fut dressé en 1746, et confirme directement l'hypothèse morphologique⁶⁶ (fig. 15). Il comprenait environ 35 parcelles. Enfin, le Bourg-Neuf, en rive de Saône à l'ouest de St-Paul, de même que l'amorce de l'urbanisation autour de St-Vincent, furent probablement des créations de la collégiale, comme en attestent les nombreuses rentes qu'elle y percevait à la fin du XIII^e siècle et la carte des directes (plan III)⁶⁷

D'autres établissements ecclésiastiques ont été actifs dans le développement de la ville. Ce fut particulièrement le cas de l'abbaye St-Pierre, sur la presqu'île, en plus des rives du Rhône, bien que les sources ne soient pas à cet égard très loquaces. C'est, ici encore, la carte des directes qui permet de l'avancer, et de ne pas en douter. L'urbanisation du secteur de la rue du Puits-Pelu était organisée autour d'un puits commun, au carrefour des rues principales du quartier, la rue du Puits-Pelu elle-même et la rue du Port-Charlet, *vicus tendens a Puteo Piloso versus pontem Rodani* et *vicus recte tendens a dicto Puteo Piloso versus Fratres Minores* (rue du Puits Pelu vers le pont du Rhône et rue allant directement du dit Puits Pelu vers les Frères Mineurs), en 1290⁶⁸. On parle aussi à cette époque de la *magna carreria de Puteo Piloso*, sur laquelle donne une maison dont le terrain est délimité par des bornes⁶⁹.

Le chapitre est aussi concerné, là encore sans que les sources soient d'un grand secours. Les actes de partage des revenus canoniaux entre les membres du chapitre montrent cependant que la *Domus Rotunda*, la Maison Ronde, en fait le site de la tour du pont de Saône en rive droite, pouvait être partagée en 24 parts, mais on ne sait s'il s'agissait de parcelles à proprement parler. Plus sûrement les parts de la Saunerie correspondaient-elles à des lots fonciers⁷⁰.

Le chapitre et l'archevêque apparaissent d'autre part comme ayant contribué à l'urbanisation autour de l'église St-Nizier, leur propriété jusqu'à sa transformation en collégiale au début du XIV^e siècle⁷¹. Un texte de 1665 nous apprend en effet que *les seigneurs archevêques voulant contribuer aux commodités publiques et embellissements de la ville auroient aliénés plusieurs fonds dépendant de l'()église (St-Nizier) à eux appartenant de plein droit, soit pour faire des rues et places publiques, comme celle qui est devant l'église, qui était autrefois partie cymetière partie maisons, soit pour bastir des maisons comme sont celles du costé de bise*⁷². Il n'est pas impossible que ce texte fasse référence au secteur de la rue Longue et de la Petite-rue-Longue, au nord de l'église, où la forme des rues et du parcellaire suggèrent le lotissement d'un terrain enclavé au milieu d'urbanisations antérieures. Témoin de l'intervention des archevêques dans ce secteur, une *panetaria* (boulangerie), est construite par Renaud de Forez entre 1193 et 1226 devant l'église St-Nizier⁷².

Le rôle de la bourgeoisie.

Ce rôle semble avoir été important, particulièrement dans l'urbanisation de la presqu'île. On l'a vu pour le lotissement de la rue Raisin, dont le nom de «rente de Fuers», est celui d'une grande famille de la ville au XIII^e siècle; pour aussi la rue Ponce Olard, personnage malheureusement inconnu par ailleurs. On le soupçonne aussi pour la rue de la Blancherie, qui prendra plus tard le nom de la famille qui en aurait été à l'origine, les Grolée. C'est ainsi sur les terrains voisins de cette rue, de même appartenance, que les Cordeliers s'implantent au début du XIII^e siècle⁷⁴.

Un autre exemple de l'implication des grandes familles bourgeoises dans le développement, ou tout du moins dans la mise à profit du foncier, est celui de la rue du Bessal, ou Bessard, adossée au mur de la ville au nord de Notre-Dame-de-la Platière. Le terrain entre la rue et le mur comporte 9 maisons aux rentes de 3, 6 ou 9 deniers, dont la modulation témoigne d'un lotissement régulier. Les parcelles mesurent ici environ 6 mètres de largeur pour 3 deniers. Leur profondeur est du même ordre, du fait qu'elles ont adossées au mur du bourg de la Platière. Ces maisons appartenaient en 1347 à Guichard de la Platière (fig. 16)⁷⁵.

Les sources montrent donc à l'évidence le rôle important joué par la bourgeoisie lyonnaise, par exemple par des familles comme les de Varey ou les de Feurs, dans l'investissement foncier. L'enquête sur le niveau de leur implication et leur rôle précis reste cependant à faire.

Les éléments archéologiques disponibles, qui concernent en fait essentiellement la rue Buisson, sont peu explicites pour la période qui nous intéresse. Si la création de la rue est dite «du XIII^e siècle» par les archéologues, ce qui est largement trop imprécis au regard des hypothèses morphologiques, il est significatif que le terrain sur lequel la rue fut créée ait vraisemblablement fait l'objet d'un nivellement à cette occasion, et que le parcellaire d'origine se soit avéré pratiquement identique à ce qu'il était au XIX^e siècle avant la suppression de la rue⁷⁶. Ceci conforte directement les analyses menées à partir de la morphologie.

7. La fin de la croissance médiévale, ordres mendiants, bourgs et derniers lotissements.

Les ordres mendiants arrivent à Lyon alors que l'urbanisation a pratiquement atteint son extension maximale au Moyen Âge. Ils avaient été précédés quelques décennies auparavant par les Templiers, à l'emplacement futur des Célestins, sur la rive gauche de la Saône face à St-Jean, et par les Hospitaliers à St-Georges⁷⁷.

Les premiers à s'implanter en ville sont les Jacobins, en 1218-19 près de la recluserie de Ste-Marie-Madeleine, montée du Gourguillon. Ils y restent jusque vers 1231-32, et trouvent à ce moment un terrain plus propice sur la presqu'île, où leur couvent s'étendra considérablement, particulièrement dans les années 1260⁷⁸. Les Cordeliers suivent de peu, et s'implantent sur un terrain donné par le sénéchal Humbert de Grolée, au sud de la rue de la Gerbe et à l'est de la rue de la Blancherie, en 1220⁷⁹. Les terrains concernés auront vite une emprise considérable, 1,4 hectares pour les Cordeliers et près de 4 pour les Jacobins, en limite de la ville. Dans le même secteur s'implante l'hôpital des Contractés. Il apparaît au début du XIII^e siècle, on y fait des travaux en 1226⁸⁰. Il se transformera en 1279 en hôpital des Antonins⁸¹.

Dès les années 1230, l'expansion est donc bloquée au sud. Cela explique pour une part que les implantations ultérieures d'ordres mendiants soient localisées au nord de la presqu'île, sur des terrains qui, bien que protégés par l'enceinte de la fin du XII^e siècle, devaient être peu occupés.

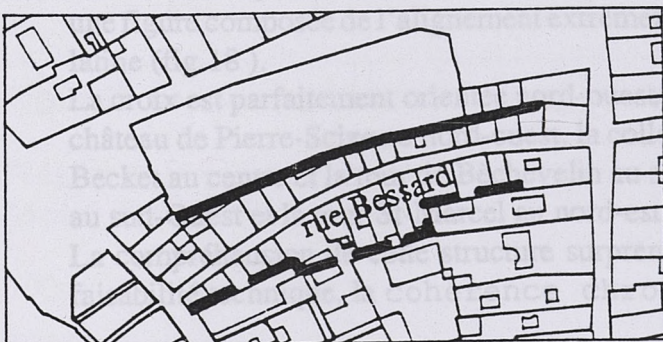
Les Carmes sont les premiers de cette série à arriver, en 1291⁸¹, suivis de peu par les Dominicaines, ou Clarisses, de la Déserte. Le nom provient du clos acheté par Blanche de Châlon pour installer le nouveau couvent, juste au nord du mur du XII^e siècle, dans lequel une porte dut être percée pour desservir le couvent en 1296. En 1301, la construction du couvent est bien avancée⁸². Enfin arrivent



Figure 13, 15 et 17. Lotissement de la rue des Olards, de la rente de Fuers, rue Raisin, et de la rue du Port-du-Temple créée vers 1240, état au XVIII^e siècle.



Figure 14. Lotissement de la rue Neuve, état au XVIII^e siècle.



100m

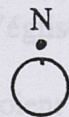
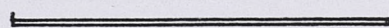


Figure 16. Lotissement de la rue Bessard, état au XVIII^e siècle.

les Augustins, vers 1310, dans le *Burgo de Seno in carreria dicti Burgi* (au Bourg de Seno, dans la rue du Bourg)⁸³. Les superficies occupées atteindront de ce côté aussi une certaine importance, environ 1 hectare pour les Augustins, 0,5 pour les Carmes, mais plus de 6 pour la Déserte, il est vrai hors les murs. Avec ces implantations, qui élèvent à quatre le nombre des couvents d'ordres mendiants à Lyon, la ville est maintenant bien encadrée, deux couvent au nord, deux au sud, à un niveau qui en fait de ce point de vue une ville importante en France.

Ces implantations montrent aussi que l'urbanisation n'a que peu progressé depuis le haut Moyen Age au nord de la ville. L'axe de desserte des ponts est bien l'élément déterminant pour le développement de Lyon.

Les derniers lotissements confirment cette logique. Si l'un est directement associé à l'installation des Jacobins en rive gauche de la Saône, les autres sont du type faubourgs.

En 1238, un agrandissement des Jacobins conduit à supprimer un passage entre leur enclos et celui du Temple. La suppression est autorisée par l'abbaye d'Ainay à la condition de créer une rue nouvelle, par ailleurs demandée par les Jacobins, entre leur couvent et la Saône, «(au travers) du tènement des Contractés, une rue de deux toises de largeur»⁸⁴. La rue n'est percée qu'un peu plus tard, en 1240⁸⁵, avec l'approbation de l'abbaye St-Pierre, *pensata publica utilitate approbans* (en approuvant au vu de l'utilité publique)⁸⁶. Cette rue, l'actuelle rue du Port-du-Temple, dont la largeur est celle qui avait été prescrite (environ 4 mètres), fut vraisemblablement rapidement bordée de maisons, au nombre de 15, de dimensions identiques, environ 7-8 mètres en façade (fig. 17)⁸⁷.

Les bourgs cités dans les textes nous permettent de cerner l'étendue de la ville à cette époque. Leur désignation sous ce terme en exprime par elle-même l'extériorité, leur localisation hors les murs. Au nord-ouest, sur la rive droite de la Saône, prolongement du quartier St-Paul vers le château de Pierre-Scize, c'est le Bourg-Neuf, cité en 1263. Il s'étend jusqu'à la place de la Roche⁸⁸. Au sud, le Bourg St-Georges s'étend hors la porte du même nom le long de la Saône⁸⁹. Au sud-est, au débouché du pont du Rhône en rive droite, un bourg, le Bourg-Chanin cité en 1255, fut créé le long de l'itinéraire desservant le nouvel emplacement du pont au début du XIIIe siècle⁸⁸. Il apparaît de ce côté que la rue Mercière, ou du moins les maisons qui la bordent au sud, a pu être considérée comme la limite de la ville.

8. L'hommage de l'archevêque Jean Bellesmains à Thomas Becket.

Les éléments qui ressortent de l'analyse du plan et attribuables à cette période comprennent encore une figure composée de l'alignement extrêmement régulier d'une série d'édifices, en forme de croix latine (fig. 18).

La croix est parfaitement orientée nord-ouest/sud-est, avec, le long de l'axe majeur, la chapelle du château de Pierre-Scize au nord-ouest, la collégiale dédiée à la fois à Notre-Dame et à St-Thomas-Becket au centre et la tour de Bèchevelin au sud-est. L'axe mineur est formé par l'église St-Irénée au sud-Ouest et la tour St-Marcel au nord-est.

La compréhension de cette structure surprenante suppose que trois conditions soient réunies, la faisabilité technique, la cohérence chronologique, et la signification.

La faisabilité technique.

Elle repose essentiellement sur la géométrie de l'ensemble et sa facilité de mise en oeuvre. Il est à cet égard remarquable que les trois extrémités de la Croix constituées par St-Irénée et les tours de St-Marcel et de Bèchevelin soient disposées en un triangle équilatéral parfait de 2120 mètres de



Figure 18. La croix des édifices centrée sur l'église de Fourvière.

A église de Fourvière, B église Saint-Irénée, C chapelle du château de Pierre-Scize, D tour Saint-Marcel, E tour de Bèchevelin

100m

N



côté⁹¹. D'autre part, la collégiale de Fourvière est parfaitement à équidistance entre St-Irénée et la tour St-Marcel. De sorte que la mise en place des éléments sur le terrain a pu se faire sans arpentage, au moyen de visées simples à partir d'angles de 60°, sur des distances d'environ 2 kilomètres (fig. 19). Cette technique suppose évidemment une bonne visibilité entre les points en question. Un contrôle sur le terrain a permis d'établir le graphe de ces co-visibilités (fig. 20), et montré qu'il était parfaitement possible de procéder de la sorte, puisque tous les points sont visibles de la chapelle de Fourvière, et que de la tour de Bèchevelin la visée est aisée à la fois sur l'église St-Irénée et sur la tour St-Marcel.

La datation des édifices en jeu.

L'élément central de la figure est la collégiale de Fourvière, fondé en 1192 sur le lieu d'une chapelle préexistante⁹².

La tour de Bèchevelin fut construite, on l'a vu, par l'archevêque Jean Bellesmains, entre 1183 et 1193, vraisemblablement après l'effondrement du pont du Rhône en 1190, pour contrôler le bac alors mis en place en ce point, donc entre 1190 et 1193.

Le château de Pierre-Scize est édifié un peu plus tard, d'après l'obituaire de l'église de Lyon, par Renaud de Forez, entre 1193 et 1226⁹³. La chapelle, localisée sur un promontoire remarquable pourrait cependant en être plus ancienne.

L'église St-Irénée est à cet époque depuis des siècles dans le paysage urbain.

Enfin la tour de la porte St-Marcel est datable d'entre 1167 et 1206. Vraisemblablement, elle aussi date de l'épiscopat de Jean de Bellesmains, entre 1183 et 1193.

La concordance des datations est donc très forte, puisque des cinq éléments concernés, et plus encore des quatre disposés sur le triangle équilatéral, trois peuvent être datés de Jean Bellesmains, dont deux assurément (la collégiale de Fourvière et la tour de Bèchevelin), et un probablement (la tour de la porte St-Marcel).

Il est remarquable qu'à l'ordre de ces datations, qui suggèrent une mise en oeuvre du début des années 1190, corresponde l'ordre le plus probable de mise en place dans l'espace, relativement aux visées à réaliser:

- 1- St-Irénée,
- 2- N.-D. de Fourvière par simple visée à partir de St-Irénée, peut-être du clocher de l'église,
- 3- tour de Bèchevelin par croisement de la visée à partir de St-Irénée d'angle 60° par rapport à la direction de St-Irénée à Fourvière, et de la visée à partir de Fourvière selon un angle de 90° par rapport à la direction de St-Irénée,
- 4- tour St-Marcel par croisement de la visée dans le prolongement de l'axe formé par l'église St-Irénée et la collégiale de Fourvière et d'une visée à partir de la tour de Bèchevelin suivant un angle de 60° par rapport à la direction de St-Irénée,
- 5- chapelle de Pierre-Scize par prolongement de l'axe formé par la tour de Bèchevelin et la collégiale de Fourvière.

A la faisabilité et à la convergence dans le temps s'ajoute le fait que les cinq points étaient à cette époque propriété de l'archevêque⁹⁴. Leur fonction mêle le religieux et le militaire, puisqu'à chacun d'entre eux, à l'exception peut-être de la tour de Bèchevelin, est attaché un lieu de culte; la fonction militaire est surtout exempte de Fourvière (encore que ce soit un formidable point d'observation, utilisé plus tard, au XIVe siècle par exemple, pour des «guettes»), St-Irénée étant localisée juste à côté d'une porte de ce nom, et la chapelle de Pierre-Scize dans l'enceinte du château archiépiscopal. Il est frappant à cet égard que les quatre points aux extrémités des branches de la croix soient des points de contrôle des quatre principales routes d'accès à la ville. Or, les limites de la ville sont données en 1167 comme *a cruce beati Hirenei usque ad crucem beati Sebastiani et a flumine Echaravi usque ad Portam Veterem* (de la croix de St-Irénée jusqu'à la croix de St-Sébastien, et

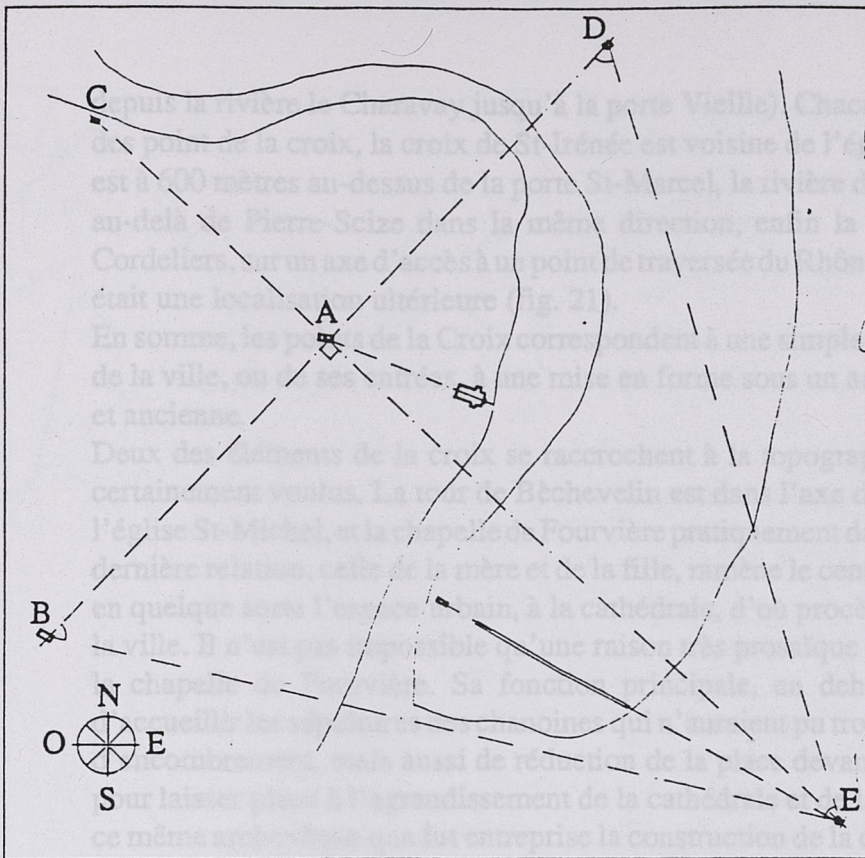


Figure 19. Géométrie de la croix des édifices centrée sur l'église de Fourvière, basée sur un triangle équilatéral, parfaitement orientée sud-ouest/nord-est et sud-est/nord-ouest. A église de Fourvière, B église Saint-Irénée, C chapelle du château de Marcel, E tour de Bèchevelin

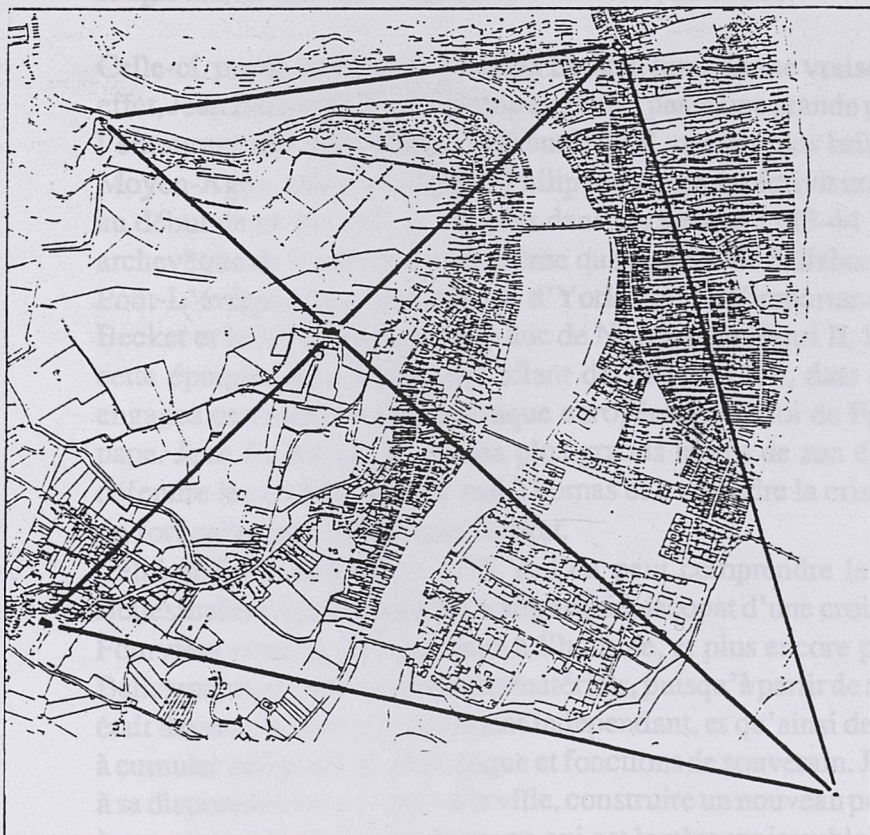


Figure 20. Covisibilité des éléments de la croix des édifices centrée sur l'église de Fourvière.

depuis la rivière le Charavay jusqu'à la porte Vieille). Chacun de ces points peut être associé à l'un des points de la croix, la croix de St-Irénée est voisine de l'église homonyme, celle de St-Sébastien est à 600 mètres au-dessus de la porte St-Marcel, la rivière de Charavay est à Vaise, à 1000 mètres au-delà de Pierre-Scize dans la même direction, enfin la Porte-Vieille est dans le secteur des Cordeliers, sur un axe d'accès à un point de traversée du Rhône dont on a vu que la tour de Bèchevelin était une localisation ultérieure (fig. 21).

En somme, les points de la Croix correspondent à une simple redéfinition des limites traditionnelles de la ville, ou de ses entrées, à une mise en forme sous un aspect différent d'une réalité antérieure et ancienne.

Deux des éléments de la croix se raccrochent à la topographie préexistante par des alignements certainement voulus. La tour de Bèchevelin est dans l'axe de la rue St-Hélène et plus à l'ouest de l'église St-Michel, et la chapelle de Fourvière pratiquement dans l'axe de la cathédrale St-Jean. Cette dernière relation, celle de la mère et de la fille, ramène le centre de la figure de la croix, qui ordonne en quelque sorte l'espace urbain, à la cathédrale, d'où procède le pouvoir temporel et spirituel sur la ville. Il n'est pas impossible qu'une raison très prosaïque ait de plus contribué à faire construire la chapelle de Fourvière. Sa fonction principale, en dehors du culte de Thomas Becket, est d'accueillir les sépultures des chanoines qui n'auraient pu trouver de place ailleurs, pour des raisons d'encombrement, mais aussi de réduction de la place devant St-Jean, par l'archevêque Guichard, pour laisser place à l'agrandissement de la cathédrale et de la demeure archiépiscopale. C'est sous ce même archevêque que fut entreprise la construction de la chapelle antérieure à la collégiale. Lui-même construisit le mur autour du cloître de St-Jean⁹³.

Les éléments nouveaux de la figure sont donc essentiellement la forme elle-même de la croix, les éléments la composant entrant dans une tradition bien identifiable à cette époque de marquer les limites de la ville, et dans ce cas précis à la fois de les fortifier et de les vouer à une protection religieuse; et bien sûr l'église de Fourvière, au centre.

Celle-ci, par sa dédicace à Thomas Becket, nous donne vraisemblablement la clé de l'ensemble. En effet, Jean Bellesmains, d'origine anglaise, passa une grande partie de sa jeunesse à Canterbury, dans l'entourage de l'archevêque Thibaut II fut l'«un des plus brillants prélats qu'ait eus l'Angleterre au Moyen-Age», selon les mots de Philippe Pouzet qui écrivit une remarquable vie de notre personnage au début de ce siècle⁹⁶. Il y devint dans les années 1143-44 l'ami intime de Thomas Becket, futur archevêque de Canterbury, de même que de Jean de Salisbury, le futur chroniqueur, et de Roger de Pont-L'évêque, futur archevêque d'York. On sait l'importance que connut la querelle entre Thomas Becket et le roi d'Angleterre et duc de Normandie Henri II, le plus puissant souverain d'occident à cette époque, dans les années allant de 1164 à 1170, date de l'assassinat du prélat. Cet épisode engagea profondément la politique européenne, du roi de France à l'empereur d'Allemagne et au pape. Jean Bellesmains, un des plus grands lettrés de son époque, fut des plus actifs et écoutés à défendre les intérêts de son ami Thomas et à résoudre la crise, en vain, pour une bonne part du fait du fort caractère de Thomas Becket.

Celui-ci fut canonisé en 1173, et l'on peut comprendre la réalisation à Lyon par son ami Jean Bellesmains dans les années de son archiépiscopat d'une croix d'édifices centrée sur la collégiale de Fourvière comme un hommage à l'homme, et plus encore peut-être au martyr et à l'église⁹⁷. Jean Bellesmains en avait les moyens matériels, puisqu'à partir de son prédécesseur Guichard le Lyonnais était devenu un état pratiquement indépendant, et qu'ainsi devenir archevêque de la ville équivalait à cumuler prélature ecclésiastique et fonctions de souverain. Jean Bellesmains avait donc les moyens à sa disposition pour fortifier la ville, construire un nouveau pont (ou autoriser et inciter les bourgeois à entreprendre ces réalisations, ce qui est le plus vraisemblable). Il avait aussi, de par sa formation dans un milieu parmi les plus lettrés de son époque, les outils intellectuels pour concevoir cette oeuvre, relativement simple à réaliser sur le terrain.



Figure 21. Localisation des extrémités de la croix des édifices centrée sur l'église de Fourvière associée aux quatre limites traditionnelles de la ville, mentionnées en 1167.

A la chapelle du château de Pierre-Scize dans la direction du ruisseau de Charavay, B la porte Saint-Marcel dans la direction de la croix saint-Sébastien, C la tour de Bèchevelin comme contrôle d'un nouveau point de franchissement du Rhône, succédant ainsi à la porte Vieille, D l'église Saint-Irénée à proximité de la croix homonyme.

1 ruisseau de Charavay, 2 croix Saint-Sébastien, ?3 porte Vieille, 4 croix Saint-Irénée.

On peut remarquer cependant que la réalisation fut tardive, relativement à la date de sa prise de fonction. C'est que le projet dut mûrir lentement, et que, une fois son pouvoir affermi sur le Lyonnais dans les années 1182-84, l'occasion ne s'en présenta que lorsque la tour de Bêchevelin fut à construire, en 1190, permettant les visées nécessaires. Il est d'ailleurs probable que l'achèvement, notamment avec la chapelle du château de Pierre-Scize, fut pris en charge par le successeur de Jean Bellesmains, Renaud de Forez, à partir de 1193. La continuité était assurée par le fait que celui-ci avait été auparavant, depuis 1183, membre du chapitre de St-Jean et abbé de St-Just, donc très proche collaborateur de l'archevêque. Une fois cette réalisation mise en oeuvre, Jean Bellesmains se démettra de ses fonctions, physiquement diminué, et heureux de délaissier des tâches, celles d'un grand féodal, pour lui indignes d'un religieux⁹⁸.

Les origines de Jean Bellesmains et les circonstances de sa vie sont peut-être à l'origine d'autres influences sur ses réalisations, à savoir l'enceinte et le pont. En effet, les réalisations contemporaines de ce type, particulièrement la construction du pont de pierre et de l'enceinte urbaine à Rouen dans les années 1150-60, de même que celle du pont de Londres commencée en 1176⁹⁹, étaient certainement connues de tous, et l'on commence à découvrir l'influence des politiques de développement urbain menées par Henri II à Rouen, notamment sur le Paris de Philippe-Auguste, à cette époque¹⁰⁰.

Lyon connaît donc entre les années 1180 et 1230 une croissance rapide, organisée par ses souverains les archevêques. Cette croissance prend la forme de lotissements nombreux principalement entre St-Jean et St-Paul en rive droite de la Saône, et sur la presqu'île entre St-Pierre et la rue Mercière. Ce développement est rendu possible par une nouvelle enceinte et un pont sur le Rhône qui, au-delà de ses vicissitudes, répond à des trafics certainement en forte augmentation.

Le phénomène, de même que sa brièveté - au plus une cinquantaine d'années -, n'est pas exceptionnel en France. On le rencontre en effet en de nombreuses villes, Rouen et Paris, mais aussi Reims, Chartres, Angers et bien d'autres.

On voit par ailleurs l'importance des fonctions politiques. Dans le cas de Lyon l'indépendance fut certainement déterminante pour l'apparition de structures comme le pont et l'enceinte, à même de puissamment aider au développement de la ville. L'épiscopat de Jean Bellesmains fut à cet égard décisif. Ses réalisations furent probablement inspirées par celles de son milieu d'origine, le monde anglo-normand, dont on sait qu'il fut à cette époque particulièrement avancé par rapport notamment à une France affaiblie. L'exemple de Villefranche et de Belleville, fondées à peu de distance et peu avant par le sire de Beaujeu, incita par ailleurs certainement les lyonnais à réagir¹⁰¹.

Deux aspects de la croissance de Lyon apparaissent toutefois particulièrement remarquables, ils sont attribuables eux-aussi à Jean Bellesmains.

Il s'agit tout d'abord de la structure en forme de croix, dont on ne connaît à ce jour pas d'équivalent. Pour employer un mot parfois utilisé par les archéologues, c'est un *unicum*. Il peut être de ce fait même difficile d'en accepter l'existence, mais les faits sont là, par chance solides vu l'époque considérée, et extrêmement cohérents. D'autre part, une telle figure ne peut être due au hasard, il n'est qu'à tenter d'en découvrir d'autres, même sur une ville relativement riche en monuments comme Lyon, pour s'en rendre compte. Il faut toutefois relativiser son importance. Son créateur, Jean Bellesmains, fut en effet à n'en pas douter un personnage exceptionnel, tout autant que les circonstances auxquelles il eut à faire face. Enfin, il ne peut s'agir d'un geste à proprement parler urbanistique, mais plutôt d'un monument en hommage à un disparu, à un martyr, puis à l'église dans

son ensemble, indissociablement unis. La puissance du symbole et l'immensité de l'espace couvert ne pouvaient en faire un monument à la lecture et à l'usage du commun, d'où probablement le fait qu'il ne soit pas mentionné dans les textes. Pas plus d'ailleurs que les lieux de cultes dédiés aux évangélistes à l'ouest, au sud et à l'est de Rouen au haut Moyen Âge, ou les structures du même ordre décelées par Enrico Guidoni en d'autres villes¹⁰². De telles constructions disposant cinq églises en forme de croix étaient effectivement parfois mises en oeuvre dans les villes au XIIe siècle, comme en témoigne un texte cité par Richard Krautheimer¹⁰³.

Le deuxième aspect est plus familier, mais révèle pour son époque une pensée pour laquelle les éléments de comparaison sont rares. Il est vrai que cette étude sur Lyon, ville a priori bien connue et étudiée, montre qu'en fait nous connaissons bien mal nos villes. Une recherche identique sur Rouen avait en son temps amené son lot de découvertes, à même de renouveler notre connaissance de l'histoire de l'urbanisme¹⁰⁴. Cet aspect est constitué par la recherche d'organisation et de régularité manifestée dans la disposition respective des lotissements et des rues dans la presque île. On y sent, au fur et à mesure des interventions nouvelles, urbanisations, rues majeures et mineures, une volonté d'aboutir à un espace urbain régulier, aux mailles modulaires. Une telle forme de croissance, par morceaux comme rendus dépendants les uns des autres pour leur mise en place dans une logique commune, se retrouve à Florence à la fin du XIIIe siècle, par exemple dans le quartier au nord de l'église Santa-Croce¹⁰⁵. Les parcelles y ont de plus des dimensions voisines, montrant une certaine communauté typologique. Ici, l'intervenant à l'origine de la régularité produite, en quelque sorte l'«urbaniste», est connu, il s'agit d'Arnolfo di Cambio. D'autres exemples de croissance du même type peuvent être décrits, bien différents dans leur logique de celle de Rouen ou Paris à cette époque (par «morceaux de ville» relativement autonomes), ainsi à Rome au XVIe siècle au Champ de Mars, lorsque de grands ensembles immobiliers sont lotis en quelques décennies, comme ceux du monastère San-Silvestro-in-Capite ou de l'hôpital San-Giacomo-degli-Incurabili, à proximité du triangle de la Piazza del Popolo¹⁰⁶.

Figure 22. Modélisation de la croissance de la ville du XIIe siècle jusque vers 1230.

A état vers 1050

100m



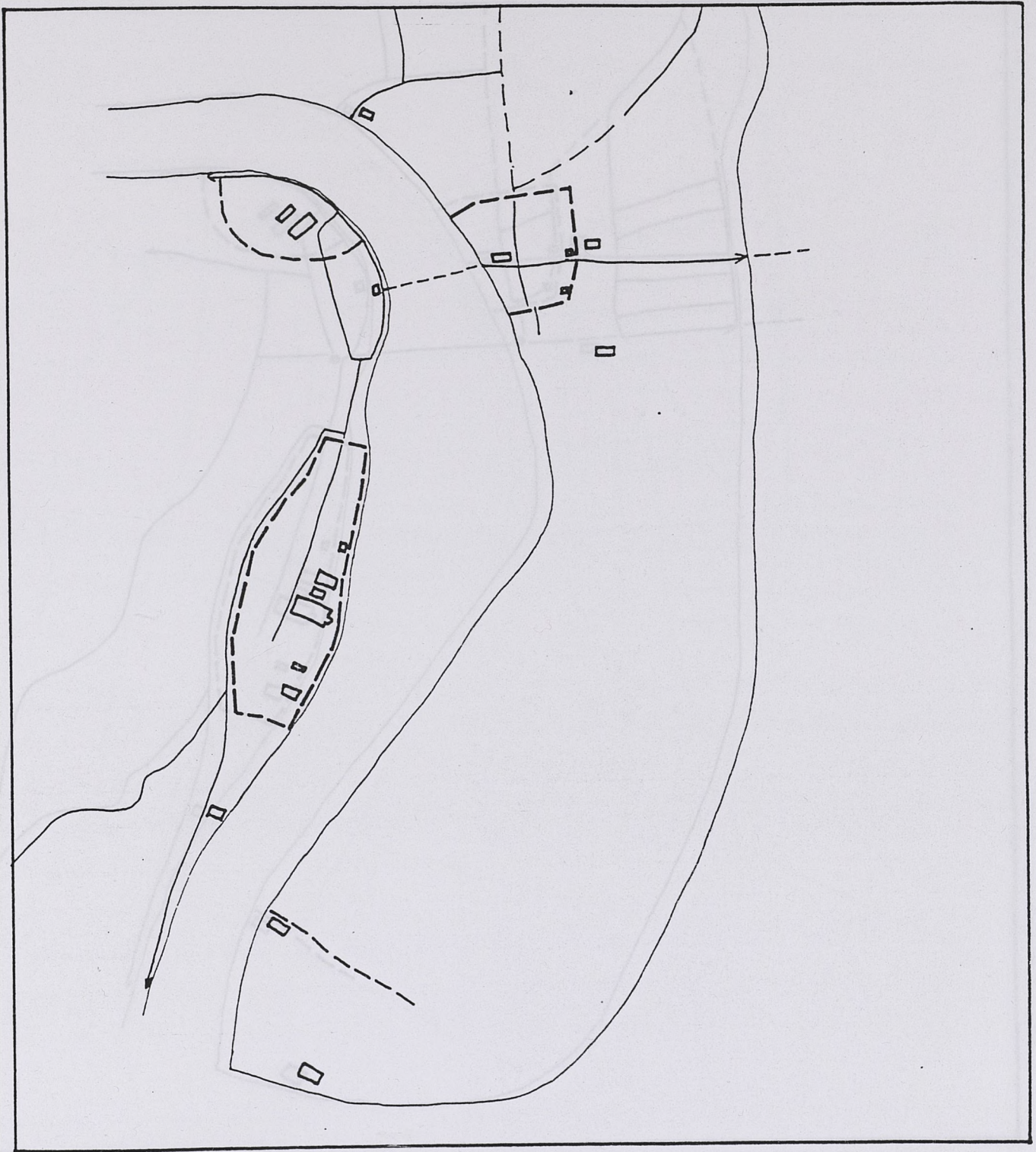


Figure 22. Modélisation de la croissance de la ville du XI^e siècle jusque vers 1230.
A état vers 1050

100m



N



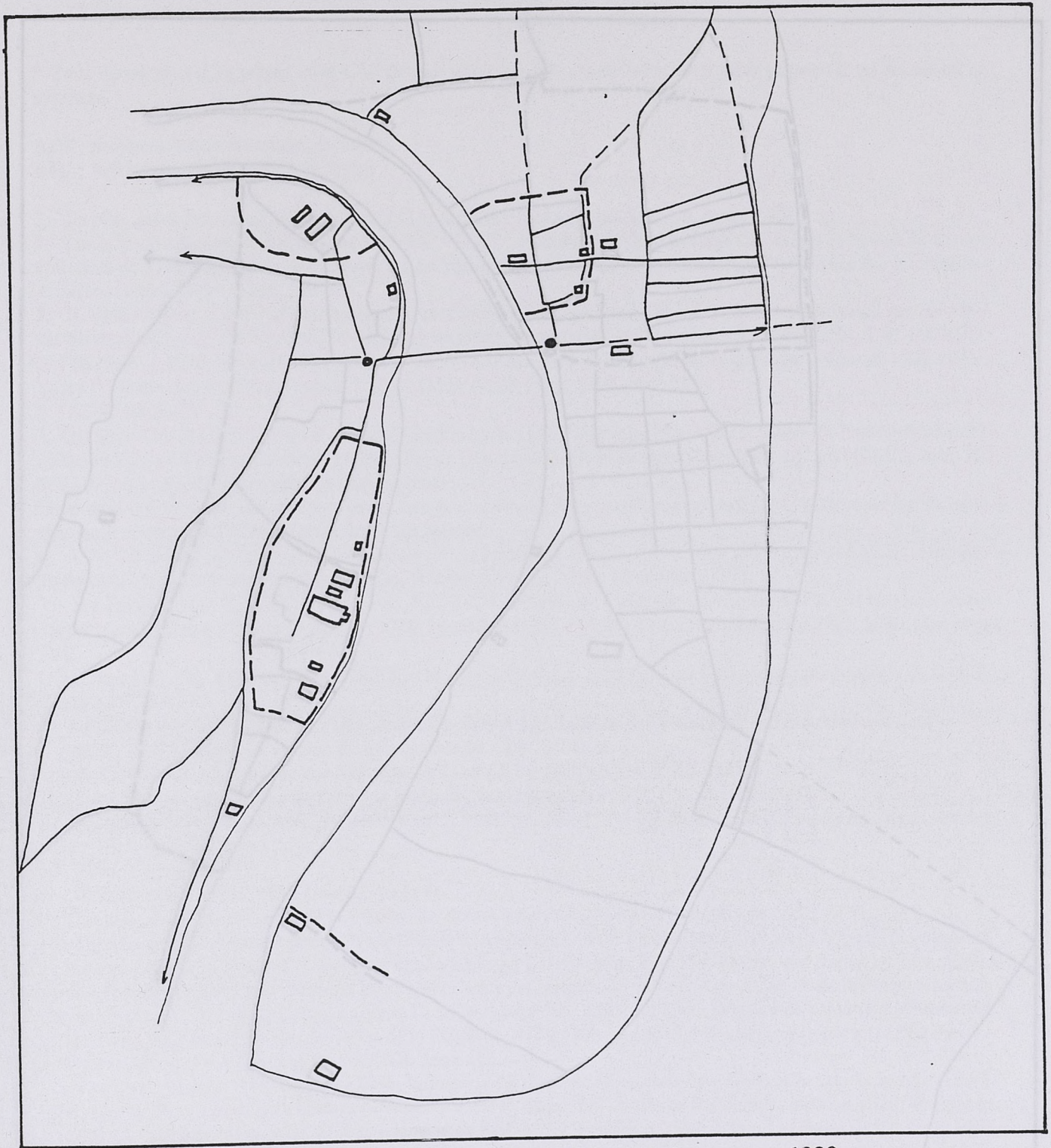
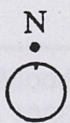


Figure 22. Modélisation de la croissance de la ville du XIe siècle jusque vers 1230.
B état vers 1180

100m



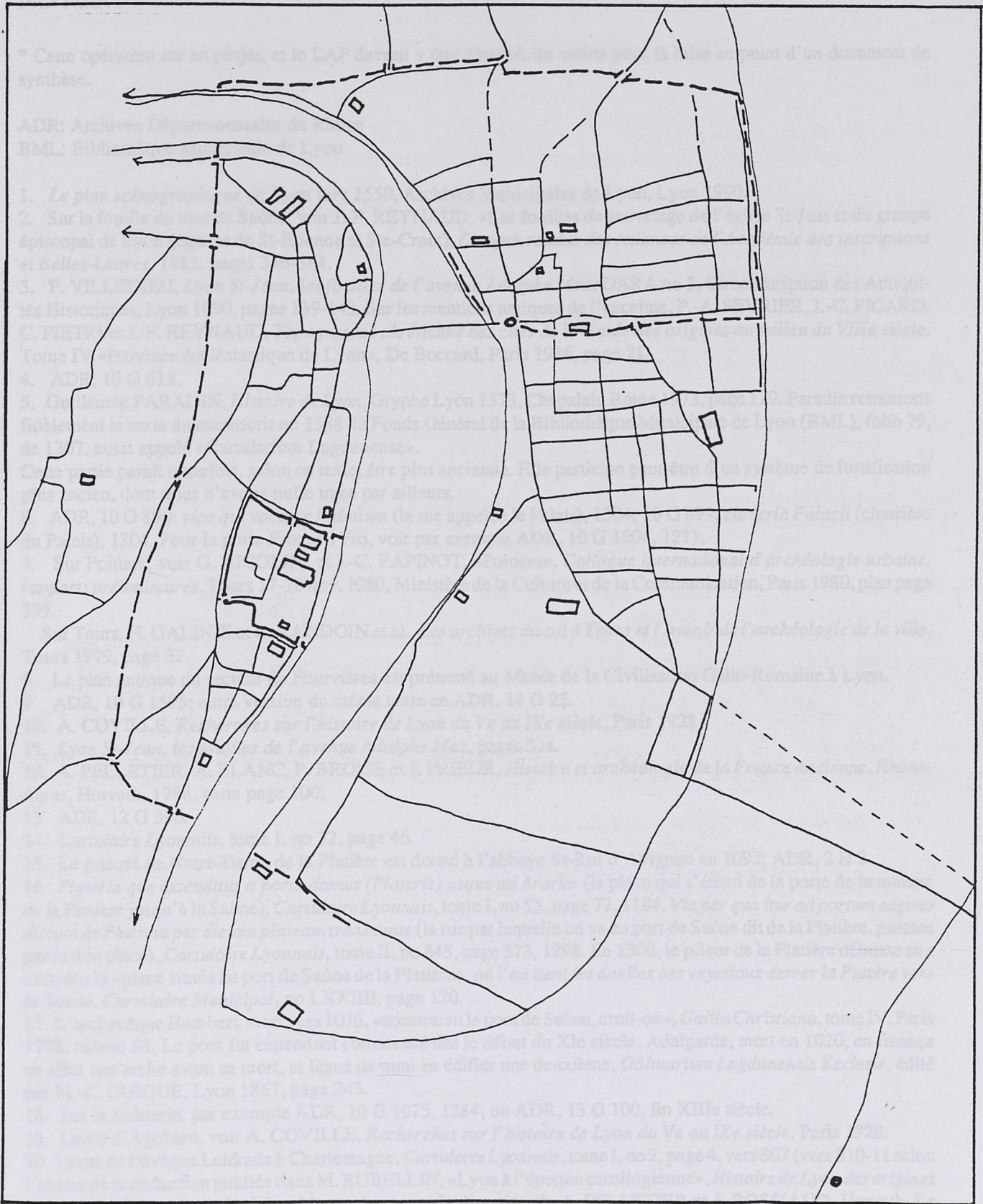


Figure 22. Modélisation de la croissance de la ville du XI^e siècle jusque vers 1230.
C état vers 1230

100m



N



NOTES:

* Cette opération est en projet, et le LAF devrait y être associé, du moins pour la mise au point d'un document de synthèse.

ADR: Archives Départementales du Rhône
BML: Bibliothèque Municipale de Lyon

1. *Le plan scénographique de Lyon vers 1550*, Archives Municipales de Lyon, Lyon 1990.
2. Sur la fouille du mur de Saône, voir J.-F. REYNAUD, «Les fouilles de sauvetage de l'église St-Just et du groupe épiscopal de Lyon (églises de St-Etienne et Ste-Croix)», *Compte-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres*, 1983, pages 346-364.
3. F. VILLEDIEU, *Lyon St-Jean, les fouilles de l'avenue Adolphe Max*, DARA no 3, Circonscription des Antiquités Historiques, Lyon 1990, pages 139-143. Sur les mentions antiques de l'enceinte, P.-A. FEVRIER, J.-C. PICARD, C. PIETRI et J.-F. REYNAUD, *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIIIe siècle*, Tome IV «Province ecclésiastique de Lyon», De Boccard, Paris 1986, page 21.
4. ADR, 10 G 615.
5. Guillaume PARADIN, *Histoire de Lyon*, Gryphe Lyon 1573, Chapalain Rome 1973, page 129. Paradin retranscrit fidèlement le texte du manuscrit no 1388 du Fonds Général de la Bibliothèque Municipale de Lyon (BML), folio 79, de 1307, aussi appelé «*Cartularium Lugdunense*».
Cette partie paraît toutefois, selon ce texte, être plus ancienne. Elle participe peut-être d'un système de fortification plus ancien, dont nous n'avons nulle trace par ailleurs.
6. ADR, 10 G 890: *vico qui vocatur Palatium* (la rue appelée le Palais), 1304; 10 G 899: *carrerria Palacii* (charrière du Palais), 1304. Pour la porte Froc, ou Fro, voir par exemple ADR, 10 G 1004, 1271.
7. Sur Poitiers, voir G. NICOLINI et J.-C. PAPINOT, «Poitiers», *Colloque international d'archéologie urbaine, rapports préliminaires*, Tours 17-20 nov. 1980, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris 1980, plan page 399.
Sur Tours, H. GALINIE et B. RANDOIN et al., *Les archives du sol à Tours et l'avenir de l'archéologie de la ville*, Tours 1979, page 32.
8. Le plan antique du secteur de Fourvières est présenté au Musée de la Civilisation Gallo-Romaine à Lyon.
9. ADR, 10 G 1595; autre version du même texte en ADR, 14 G 25.
10. A. COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle*, Paris 1928
11. *Lyon St-Jean, les fouilles de l'avenue Adolphe Max*, pages 51s.
12. A. PELLETIER, A. BLANC, P. BROISE et J. PRIEUR, *Histoire et archéologie de la France ancienne, Rhône-Alpes*, Horvath, 1988, carte page 100.
13. ADR, 12 G 346.
14. *Cartulaire Lyonnais*, tome I, no 32, page 46.
15. Le prieuré de Notre-Dame de la Platière est donné à l'abbaye St-Ruf d'Avignon en 1092, ADR, 2 H 2.
16. *Plateria que extenditur a porta domus (Platerie) usque ad Ararim* (la place qui s'étend de la porte de la maison de la Platière jusqu'à la Saône), *Cartulaire Lyonnais*, tome I, no 53, page 77, 1184. *Via per qua itur ad portum sagone dictum de Plateria per dictam plateam transeunte* (la rue par laquelle on va au port de Saône dit de la Platière, passant par la dite place), *Cartulaire Lyonnais*, tome II, no 845, page 573, 1298. En 1300, le prieur de la Platière délaisse aux citoyens la «place située au port de Saône de la Platière», où l'on tient les doelles des veysiaux derrer la Platière vers la Sonne, *Cartulaire Municipal*, no LXXVIII, page 120.
17. L'archevêque Humbert, mort vers 1076, «construisit le pont de Saône, croit-on», *Gallia Christiana*, tome IV, Paris 1728, colone 88. Le pont fut cependant commencé dès le début du XIe siècle, Adalgarde, mort en 1020, en finança en effet une arche avant sa mort, et légua de quoi en édifier une deuxième, *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, édité par M.-C. GUIGUE, Lyon 1867, page 243.
18. Sur la Saônerie, par exemple ADR, 10 G 1075, 1284; ou ADR, 13 G 100, fin XIIIe siècle.
19. Lettre d'Agobard, voir A. COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle*, Paris 1928.
20. Lettre de l'évêque Leidrade à Charlemagne, *Cartulaire Lyonnais*, tome I, no 2, page 4, vers 807 (vers 810-11 selon l'auteur de la traduction publiée dans M. RUBELLIN, «Lyon à l'époque carolingienne», *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Tome 1, *Antiquité et Moyen Age*, sous la direction de A. PELLETIER et J. ROSSIAUD, Horvath, Le Coteau, page 282.
21. Voir notamment à ce sujet *Gallia Christiana*, Tome IV, Paris 1728.
22. *Cartulaire Lyonnais*, tome I, no 3, page 6, 868.
23. *Histoire de Lyon*, page 292.
24. Sur le nombre de clercs, voir supra, page 289 et 292. sur le nombre de personnes par manse (= collonge), voir R.H. BAUTIER, «Haut Moyen Age», *Histoire de la population française, 1. des origines à la Renaissance*, sous la direction de Jacques Dupâquier, PUF, Paris 1988, pages 185 s.

25. *Cartulaire Municipal*, appendice no 2, page 377, 1208.
26. *Cartulaire Lyonnais*, tome I, no 731, page 380; ADR, 10 G 899.
27. *Cartulaire Lyonnais*, no 59, page 84; avant, *Obituarium lugdunensis ecclesie*, page 27.
28. Par exemple *Cartulaire Lyonnais*, no 24, page 35, 1139.
29. ADR, 27 H 237.
30. ADR, 11 G 43.
31. Voir à ce sujet J. BURNOUF, J.-O. GUILHOT, M.-O. MANDY et C. ORCEL, *Le pont de la Guillotière, franchir le Rhône à Lyon*, DARA no 5, Circonscription des Antiquités Historiques, Lyon 1991, pages 27-34.
32. *Grand Cartulaire d'Ainay*, no 76, page 146.
33. L'archevêque Renaud de Forez obtient le péage de Bèchevelin de l'empereur Philippe, *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, page 132-33.
34. L'archevêque Jean, en fonction de 1183 à 1193, *castrum juxta rippam Rodani sumptuose a fundo edificavit* (construisit entièrement un somptueux château près de la rive du Rhône), *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, page 40.
35. *Cartulaire Municipal*, no LXII, page 103, 1206.
36. ADR, 10 G 831; *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, no 17, page 187.
37. ADR, 12 G 540, 1298; 10 G 683, 1645.
38. ADR 10 G 1710.
39. ADR 42 H 20. Le contrôle sur place n'a pu être fait.
40. *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, pages 132-33.
41. ADR 13 G 347, *constructa infra muros civitatis*.
42. *Cartulaire Lyonnais*, no 719, page 352, *portam vici Sancti Vincentii*.
43. *Cartulaire Lyonnais*, no 386, page 470.
44. *Cartulaire Lyonnais*, no 230, page 301. Le mot «terreaux» est fréquemment employé à Lyon ou dans la région pour signifier des fossés. Il ne faut pas confondre les terreaux ici évoqués avec ceux qui donneront leur nom à la place des Terreaux, près de l'Hôtel de Ville, de création plus tardive (voir infra).
J.-F. ARTAUD, *Lyon souterrain*, Lyon 1846, pages 87 et 207.
45. ADR, 2 H 3, *capella Sancti Marcelli super muris ipsius urbis*; voir aussi *Cartulaire Municipal*, appendice no 2, page 377. Sur la mention de 1193, *Cartulaire Municipal*, appendice, no 1, page 375. parler de «bourgeois de la cité» n'aurait aucun sens si les deux entités distinctes qui composaient jusque-là la ville, la Cité à St-Jean et le Bourg sur la presqu'île, n'avaient été réunis, au moins juridiquement, il est vrai. Mais l'enceinte commune est le plus souvent le préalable à l'unification juridique.
46. PARADIN, page 128-29 sur la transaction de 1167, page 130 sur l'accord de 1173.
47. *Cartulaire Lyonnais*, additif no 46, page 69, 1173; additif no 47, page 70, vers 1175.
48. BML, manuscrit Fonds Général no 1388, folio 20 vo, et ADR, 1 G 212.
49. BML, manuscrit Fonds Général no 1388, folio 26 vo, confirmation de la Bulle d'Or de 1157, dans les mêmes termes topographiques.
50. *Cartulaire Lyonnais*, no 294, page 683. La deuxième porte ici évoquée ne fut semble-t-il pas réouverte, ce qui expliquerait le cul-de-sac formé par la rue Trouvée de ce côté avant la suppression des murs.
51. ADR, 12 G 488, 1255. Sur la porte du Pont-Levis, voir *Cartulaire Municipal*, no 20, page 443, 1310; voir aussi ADR, 12 G 106, 1360 et 1362, qui atteste qu'avant la construction de la nouvelle enceinte du XIVe siècle les murs autour de St-Just et St-Irénée suivaient ce tracé jusqu'à Trion (voir aussi infra sur cette nouvelle enceinte).
52. ADR, 12 G 488, 1201; *Cartulaire Lyonnais*, no 94, page 129, 1205; *Cartulaire Lyonnais*, no 105, page 145, 1210.
53. Pierre LAVEDAN et Jeanne HUGUENEY, *L'urbanisme au Moyen-Age*, Droz, Genève, et Arts et Métiers Graphiques, Paris 1974. Voir illustrations no 460 et 462, page CVI, texte page 116-17.
54. ADR, 10 G 890. Cf. ADR, 15 G 449, 1279, pour le nom de la rue.
55. *Cartulaire Municipal*, no LXXVIII, page 120.
56. ADR, 2 H 51.
57. ADR, 13 G 363, notamment à St-Vincent.
58. *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, page 102; ADR, 10 G 860.
59. 1121, *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, page 52; 1184, M.-C. GUIGUE, *Obituaire de l'abbaye de St-Pierre*, Lyon 1880, page 12; 1217, ADR, 12 G 488; 1246, *Cartulaire Lyonnais*, no 414, page 511.
60. *Polyptique de l'église St-Paul de Lyon*, M.-C. GUIGUE, Lyon 1875, page XXIII.
61. Mention de 1313, ADR, 2 H 53; fin XIIIe siècle, ADR, 13 G 100.
62. *Polyptique de l'église St-Paul de Lyon*, page 44; ADR, 13 G 192.
63. En 1237, *terra que dicitur rua Olardi* (la terre appelée rue Olard), ADR 27 H 242; 1238, *rua Poncii Olardi*, ADR 3 H 86.
64. *Polyptique de l'église St-Paul de Lyon*, page 3.
65. ADR, 10 G 1535, folio 69.
66. 1292, ADR, 27 H 206; plan, ADR, 13 G 242.
67. *Polyptique de l'église St-Paul de Lyon*, particulièrement pages 2 et 57.

68. ADR, 27 H 224.
69. ADR, 27 H 206, 1292.
70. ADR, 10 G 1075, vers 1284 et 1299.
71. ADR, 15 G 83-85.
72. ADR, 15 G 163.
73. *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, page 132-33. La rue Longue, *rua longi*, existe en 1304, *Obituaire de l'abbaye de St-Pierre*, page 56.
74. J.-B. MARTIN, *Histoire des églises et chapelles de Lyon*, 2 tomes, Lyon, Lardanchet 1908, tome I, page XIX.
75. ADR, 2 H 51. Terriste d'après le terrier Rossety, de 1347.
76. Sous la direction de Catherine ARLAUD et Dominique BERTIN, *De la rue Impériale à la rue de la République. Archéologie, création et rénovation urbaine*, Archives Municipales, Lyon 1991, pages 22 et 21.
- Il est difficile, dans la présente étude, de reprendre les conclusions de Pierre ANDRE, Luc JACQUIN et Bernard MANDY dans «La presqu'île lyonnaise: proposition d'analyse du tissu urbain», *Mélanges René de Lucinges*, no 1, 1985, pages 41-50. L'utilisation des sources historiques, d'ailleurs non citées, y apparaît trop succincte et rapide, et aboutit à des conclusions à notre sens hâtives. L'analyse morphologique menée dans ce cadre est toutefois tout à fait dans le sens de notre propre démarche.
77. MARTIN, 1908, page XVIII.
78. MARTIN, 1908, pages 41s. Sur l'installation des Jacobins sur la presqu'île, voir aussi ADR, 11 G 168, 1235; ADR, 3 H 86, 1237-38; ADR, 3 H 88-89, 1265/72. Sur la construction du couvent en 1244-50, cf. ADR, 3 PI 575.
79. MARTIN, 1908, page XIX.
80. ADR, 10 G 1001.
81. ADR, 11 H 5.
82. ADR, 28 H 2, *Portalis novus de la Deserta. Grand Cartulaire d'Ainay*, no 250, page 596, sur l'achat de 13 pièces de terrain à Bartholomé de Varey en 1329-30. Voir aussi note 62.
83. ADR, 13 H 5-6. Note 62.
84. ADR, 27 H 242, décembre 1237; ADR, 3 H 86, 1238.
85. ADR, 3 H 88.
86. ADR, 27 H 242.
87. ADR, 11 G 422, terrier d'Ainay en 1351, folio 10 vo.
88. ADR, 13 G 391.
89. *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, no 17, page 187.
90. ADR, 11 G 594.
91. Je dois cette remarque à Bernard DUPRAT, Laboratoire d'Analyse des Formes, Ecole d'Architecture de Lyon.
92. ADR, 10 G 1595 et 14 G 25.
93. *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, page 132-33.
94. Voir les sources s'y rapportant, supra.
95. *Obituarium Lugdunensis Ecclesie*, pages 122-23.
96. Ph. POUZET, *L'anglais Jean dit Bellesmains, évêque de Poitiers (1162-82)- archevêque de Lyon (1182-93)*, Camus et Carmet, Lyon 1927, page 12.
97. POUZET, page 41, note (1).
98. Cf. POUZET, voir aussi l'autorisation qui lui est donnée par le pape de se démettre, *Cartulaire Lyonnais*, no 65, page 91, 30 avril 1193.
99. Sur Rouen, B. GAUTHIEZ, «La logique de l'espace urbain, formation et évolution; le cas de Rouen», thèse de doctorat nouveau régime EHESS Paris 1991, tome I, page 133s.
- Sur Londres, J. SCHOFIELD, *The building of London from the conquest to the great fire*, Londres 1993, page 59.
- Jean Bellesmains n'a pu manquer, alors qu'il vivait dans les territoires d'Henri II, de connaître ou de voir ces réalisations qui concernent les deux plus grandes villes du plus puissant souverain européen.
100. B. GAUTHIEZ, «Paris, un Rouen capétien ?, croissance comparée de Rouen et Paris sous les règnes de Henri II et de Philippe-Auguste», communication à la Battle Conférence, Battle avril 1993, à paraître dans *Anglo-Norman Studies*, tome XVI.
101. LAVEDAN et HUGUENEY, 1974, page 98-99 et figures 403-404.
102. B. GAUTHIEZ, 1991, tome I, pages 159-60; E. GUIDONI, *La città europea, formazione e significato dal IV all'XI secolo*, Electa Editrice, Milano 1978.
103. R. KRAUTHEIMER, *Introduction à une iconographie de l'architecture médiévale*, 1941, réed. Gérard Monfort, Brionne 1993, page 17.
104. Voir B. GAUTHIEZ, 1991.
105. A ce sujet, E. GUIDONI, *Storia del'urbanistica, il duecento*, Laterza, Roma-Bari 1991, pages 245 et 306s; G. CANIGLIA, «Lettura di Firenze», *L'approche morphologique de la ville et du territoire*, ETH Zurich 1986, pages 304 et 396-97.
106. R. FREGNA, *La pietrificazione del denaro*, Bologna 1990, voir par exemple figures 23 à 27, pages 157-59.

C. LES CRISES, XIII^e-XIV^e SIÈCLES.

L'urbanisation est donc stabilisée dans son étendue dès les années 1230. On peut cependant penser qu'un processus de densification des tissus formés dans les décennies précédentes prit alors place. La forme de la ville sera dès lors figée pour pratiquement trois siècles, à l'exception des fortifications, dont le tracé va par deux fois connaître d'importantes évolutions, qui contraindront la croissance ultérieure de la ville.

Les deux événements à l'occasion desquels de nouvelles fortifications sont construites sont la guerre urbaine de 1269 entre les citoyens et le chapitre de St-Jean, et la guerre de Cent-Ans.

1. La guerre urbaine de 1269 et le mur des Terreaux.

L'archevêque de Lyon Philippe de Savoie abandonne son siège en 1267, préférant semble-t-il prendre en charge la Savoie elle-même. Le vide n'est pas immédiatement comblé, en fait, il faudra plusieurs années pour que cela se produise. Il semble que les habitants de la ville, mettant à profit l'occasion, aient alors cherché à établir une commune, au détriment du pouvoir traditionnel toujours représenté par le chapitre de la cathédrale St-Jean et l'archevêque. La situation devint vite conflictuelle, et dégénéra en affrontements au début de l'année 1269 entre les habitants et les chanoines.

Menés par Simon Palatin, les bourgeois se réunissent en assemblée à St-Nizier, leur lieu peut-être déjà ancien de réunion, puis cherchent à s'emparer de la ville¹. Outre la presqu'île, le château de Bèchevelin est pris, de même que l'essentiel de la rive droite de la Saône, y compris le cloître de St-Jean, mais à l'exception de la ville de St-Just, où les chanoines se sont réfugiés et arrivent, apparemment non sans mal ni dommages, à conserver le contrôle du quartier². Plusieurs maisons ont été détruites dans le cloître de St-Jean, et resteront longtemps en ruines³.

Une trêve ne tarde pas cependant à intervenir, imposée puis maintenue par de nombreuses intercessions extérieures pour calmer les parties et assurer la paix. Ainsi, le roi de France et l'abbé de Cluny interviennent-ils en juin 1269, ou encore le pape Grégoire X en juin 1270⁴. Les premières exigences de la trêve de 28 jours établie à la St-Jean-Baptiste 1269 sont de libérer les prisonniers de part et d'autre, de faire cesser les atteintes aux biens des chanoines, et de libérer le cloître de St-Jean et le château de Bèchevelin, en échange d'une levée de la sentence d'excommunication et d'interdit sur la ville⁴.

Il semble cependant que la difficulté principale pour rétablir l'ordre dans la ville, en fait pour rétablir le pouvoir comtal détenu par l'archevêque et le chapitre, ait été soulevée par les fortifications nouvelles construites par les citoyens à l'occasion des troubles.

Les textes ne sont explicites, à propos de ces *porz fossez barrez torz chessauz portes et cheynes et autres choses* (ports, fossés, barres, tours, portes et chaînes...)⁴, que pour la porte de Bourg-Neuf, que les citoyens s'efforcent de consolider en 1293⁵.

Il reste donc à identifier les ouvrages de fortification nouveaux construits par les citoyens. On a vu précédemment que le mur qui protégeait la presqu'île au nord était localisé, jusqu'au milieu du XIII^e siècle, au niveau de la porte St-Marcel, mentionnée encore en 1255 à côté de l'hôpital Ste-Catherine⁶. Un texte de 1260 suggère que l'hôpital, de même que l'abbaye St-Pierre toute proche, étaient à cette époque contigus, et donc non séparés par le mur plus tard dit «des Terreaux»⁷. De sorte que, parmi les nouvelles fortifications construites par les citoyens, il faille probablement compter ce mur des Terreaux, considéré généralement dans l'historiographie lyonnaise, comme le seul mur ayant jamais existé de ce côté-ci de la ville. Un érudit de la fin du siècle dernier, B. Vermorel, a toutefois émis une opinion contraire, dans le sens des arguments ici présentés⁸.

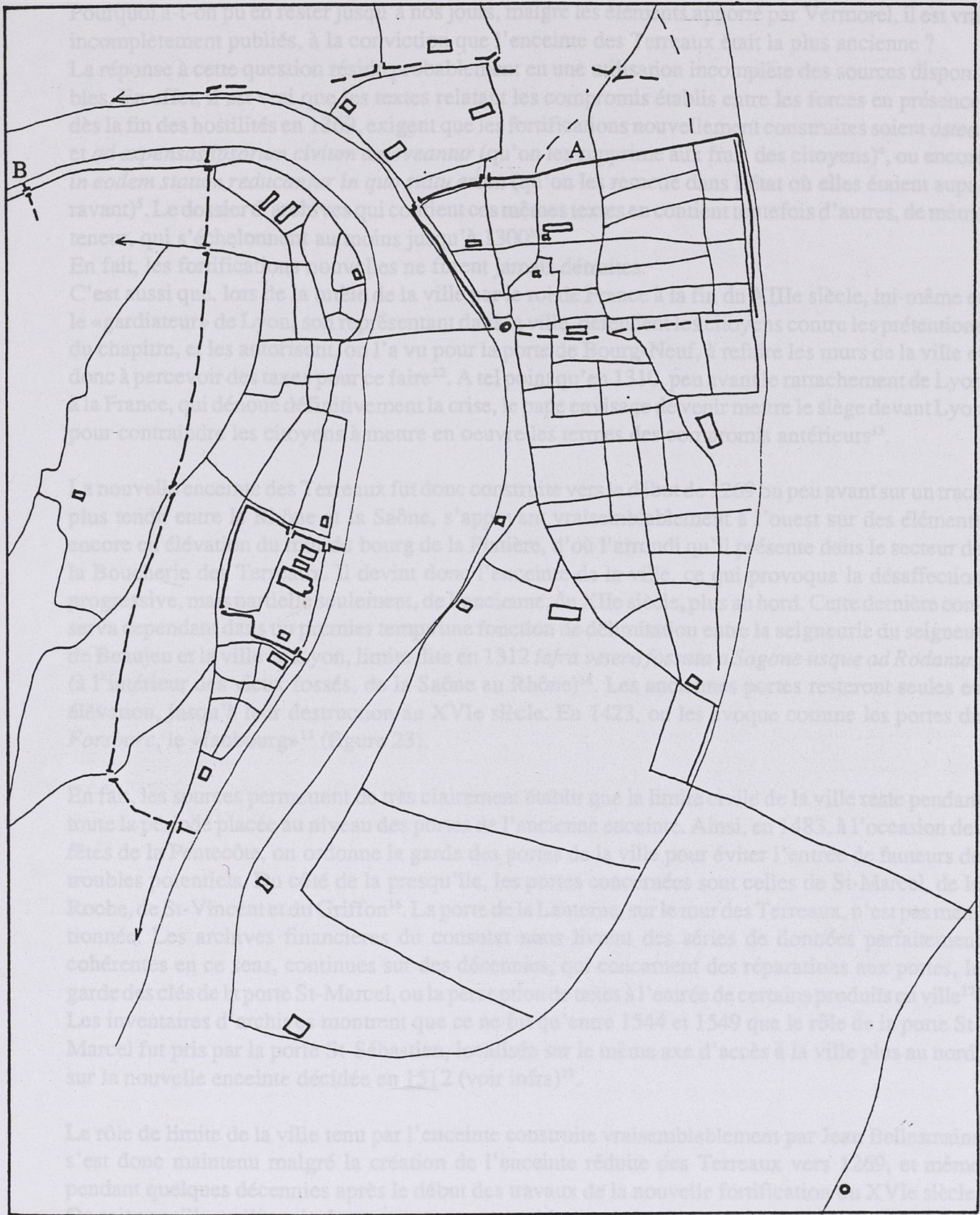


Figure 23. Etat de la ville au début du XIVe siècle.

Fortifications construites lors des événements de 1269: A mur des Terreaux, B porte de Bourgneuf.

100m

N



Pourquoi a-t-on pu en rester jusqu'à nos jours, malgré les éléments apportés par Vermorel, il est vrai incomplètement publiés, à la conviction que l'enceinte des Terreaux était la plus ancienne ?

La réponse à cette question réside probablement en une utilisation incomplète des sources disponibles. En effet, il est vrai que les textes relatant les compromis établis entre les forces en présence, dès la fin des hostilités en 1269, exigent que les fortifications nouvellement construites soient *ostees et ad expensas ipsorum civium amoveantur* (qu'on les supprime aux frais des citoyens)⁴, ou encore *in eodem statum reducantur in quo statu erant* (qu'on les remette dans l'état où elles étaient auparavant)⁵. Le dossier d'archives qui contient ces mêmes textes en contient toutefois d'autres, de même teneur, qui s'échelonnent au moins jusqu'à 1300¹¹.

En fait, les fortifications nouvelles ne furent jamais détruites.

C'est aussi que, lors de la tutelle de la ville par le roi de France à la fin du XIII^e siècle, lui-même et le «gardiateur» de Lyon, son représentant dans la ville, défendent les citoyens contre les prétentions du chapitre, et les autorisent, on l'a vu pour la porte de Bourg-Neuf, à refaire les murs de la ville et donc à percevoir des taxes pour ce faire¹². A tel point qu'en 1310, peu avant le rattachement de Lyon à la France, qui dénoue définitivement la crise, le pape envisage de venir mettre le siège devant Lyon pour contraindre les citoyens à mettre en oeuvre les termes des compromis antérieurs¹³.

La nouvelle enceinte des Terreaux fut donc construite vers le début de 1269 ou peu avant sur un tracé plus tendu entre le Rhône et la Saône, s'appuyant vraisemblablement à l'ouest sur des éléments encore en élévation du mur du bourg de la Platière, d'où l'arrondi qu'il présente dans le secteur de la Boucherie des Terreaux. Il devint donc l'enceinte de la ville, ce qui provoqua la désaffection progressive, mais partielle seulement, de l'ancienne, du XII^e siècle, plus au nord. Cette dernière conserva cependant dans un premier temps une fonction de délimitation entre la seigneurie du seigneur de Beaujeu et la ville de Lyon, limite dite en 1312 *infra vetera fossata a Sagone usque ad Rodanum* (à l'intérieur des vieux fossés, de la Saône au Rhône)¹⁴. Les anciennes portes resteront seules en élévation, jusqu'à leur destruction au XVI^e siècle. En 1423, on les évoque comme les portes du *Forsborc*, le «faubourg»¹⁵ (figure 23).

En fait, les sources permettent de très clairement établir que la limite civile de la ville reste pendant toute la période placée au niveau des portes de l'ancienne enceinte. Ainsi, en 1483, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, on ordonne la garde des portes de la ville pour éviter l'entrée de fauteurs de troubles potentiels. Du côté de la presqu'île, les portes concernées sont celles de St-Marcel, de la Roche, de St-Vincent et du Griffon¹⁶. La porte de la Lanterne, sur le mur des Terreaux, n'est pas mentionnée. Les archives financières du consulat nous livrent des séries de données parfaitement cohérentes en ce sens, continues sur des décennies, qui concernent des réparations aux portes, la garde des clés de la porte St-Marcel, ou la perception de taxes à l'entrée de certains produits en ville¹⁷. Les inventaires d'archives montrent que ce ne fut qu'entre 1544 et 1549 que le rôle de la porte St-Marcel fut pris par la porte St-Sébastien, localisée sur le même axe d'accès à la ville plus au nord, sur la nouvelle enceinte décidée en 1512 (voir infra)¹⁸.

Le rôle de limite de la ville tenu par l'enceinte construite vraisemblablement par Jean Bellesmains s'est donc maintenu malgré la création de l'enceinte réduite des Terreaux vers 1269, et même pendant quelques décennies après le début des travaux de la nouvelle fortification du XVI^e siècle. On sait par ailleurs l'inertie des structures topographiques, et dans ce cas précis de la limite juridique associée à l'enceinte. A Rouen, par exemple, la construction de nouvelles enceintes, d'abord au XIII^e siècle, puis au XIV^e, ne fut suivie qu'avec un décalage de plusieurs décennies par l'extension des droits de la ville close aux quartiers nouvellement enclos¹⁹.

La perte de fonction des portes des anciennes enceintes de la presqu'île aboutira à la décision de les démolir, prise en 1557 pour celles de St-Marcel, du Griffon et de St-Vincent, heureusement quelques années après que leur aspect nous ait été rendu par le plan scénographique²⁰.

La réticence des historiens lyonnais face à l'argumentation de Vermorel, que l'analyse ici menée n'a pu que renforcer, est probablement aussi due au fait que l'enceinte des Terreaux est en quelque sorte une enceinte réduite. Un tel phénomène, à notre connaissance unique dans le Moyen Age français, va à l'encontre de la vision traditionnelle de l'expansion continue des villes à cette époque. On sait cependant que le quartier exclu était alors peu urbanisé, ce qui explique que des ordres religieux aient pu y occuper dès la fin du siècle de grandes emprises (fig. 23).

2. La prospérité du début du XIVe siècle et la crise du milieu du siècle.

La topographie de la ville, ou plutôt l'analyse de sa morphologie et de sa datation, nous a montré que l'urbanisation de la presqu'île, et probablement aussi de la majeure partie du quartier sur la rive droite de la Saône, avait connu une forte croissance jusque dans les années 1230. A ce jour, aucun élément n'a été trouvé montrant ou permettant de supposer une reprise du processus avant le XVIe siècle. La période succédant au «boum» de la fin du XIIe siècle et au début du suivant est donc, de ce point de vue, très calme. Une certaine prospérité est cependant sensible au travers de certains travaux édilitaires. En effet, certaines églises font l'objet d'une reconstruction, particulièrement St-Nizier et St-Bonaventure, la chapelle des Cordeliers. Les travaux paraissent avoir été actifs au début du XIVe siècle, au moment du processus de rattachement du Lyonnais à la France²¹. Ils se poursuivront cependant par intermittence pendant les siècles ultérieurs.

Le fait nouveau majeur pour la topographie de la ville est bien la décision, dans le courant du XIVe siècle, de construire une nouvelle enceinte. Dans le contexte français de l'époque, les circonstances, celles de la guerre de Cent-Ans, sont classiques.

En avril 1346, le roi décide de *faire enforcier et clorre de fossez et de murs et a y faire plusieurs reparations* la ville de Lyon²². La longueur approximative de l'ouvrage nous est donnée par la part que devaient en financer les ecclésiastiques de la ville, à savoir 300 toises, soit un peu moins de 585 mètres, soit aussi 1/6ème de l'ensemble, qui devait ainsi s'étendre sur environ 3500 mètres²³.

A quelle réalité physique correspond cette mesure ? La réponse, à la confrontation du plan des tracés d'enceintes, s'impose. En effet, si on ajoute la longueur de l'enceinte 3 autour de la colline de Fourvière, entre le château de Pierre-Scize, St-Just/St-Irénée et la porte St-Georges, soit 2035 mètres, à la longueur de l'enceinte 3 sur la colline de la Croix-Rousse, sur le site de l'actuel boulevard, soit 1485 mètres, on obtient 3520 mètres, soit à moins de 1% près la longueur de l'enceinte décidée en 1346 telle que les textes permettent de l'établir. L'accord est remarquable (fig. 24).

La localisation ne fait à cet égard pas de doute, d'autant que sa logique topographique est évidente, à une époque qui voit le développement de l'artillerie; on a cherché à cerner les collines surplombant la ville, de façon à éviter tout tir plongeant. De même, les parties protégeant la rive droite de la Saône et la presqu'île devaient aboutir au même niveau sur les deux rives de la Saône, près du fort St-Jean actuel, tout comme d'ailleurs le mur de la fin du XIIe siècle au niveau de la porte de la Roche. Il est vrai qu'en rive droite de la Saône on préféra s'appuyer sur le château de Pierre-Scize alors hors la ville (fig. 24).

La mise en oeuvre du projet a cependant d'évidence rencontré un certain nombre de difficultés d'ordres divers.

La première transparaît dans le fait qu'au niveau de la Croix-Rousse, les sources n'évoquent par la suite qu'un fossé, d'ailleurs localisé à l'emplacement supposé²⁴. Ce fossé sera choisi en 1512 pour placer la nouvelle enceinte qui sera alors décidée, précisément *a l'endroit des vieux fosses*²⁵. La partie de l'enceinte de 1346 entourant la ville au nord de la presqu'île ne fut donc pas construite, à



Figure 24. Projet d'enceinte en 1346.

100m



N



Les travaux aux fortifications, probablement ralentis après la phase très active des années 1360, concernent aussi les parties existantes, ainsi le mur le long du Rhône, où l'on travaille aussi en 1369²³; de même que le mur des Terreaux, où l'on construit par exemple en 1423 deux tours neuves entre la porte de la Lanterne et la Saône³⁰.

Il reste à mieux situer dans son contexte l'enceinte décidée en 1346 à Lyon et partiellement construite. Il est frappant de constater à cet égard que les éléments de la décision royale qui en est à l'origine se retrouvent exactement dans les mêmes termes à Rouen, avec le 1/6^{ème} ecclésiastique, la date d'avril 1346, puis la même difficulté réaliser, pendant de longues décennies, un projet extrêmement coûteux pour des villes dont la situation était moins florissante qu'au XIII^e siècle³¹. Une enceinte fut la même année, probablement aux mêmes dates, décidée dans de très nombreuses villes du royaume français, sur décision royale. Celle de Paris rentre certainement dans la liste, même si, comme à Lyon, les travaux n'y furent semble-t-il très actifs qu'à partir des années 1360³². Les réalisations parisiennes et rouennaises donnent l'ampleur des travaux pour les deux plus grandes villes françaises. A Paris, la longueur de la nouvelle fortification, qui couvre uniquement les quartiers de la rive droite de la Seine, atteint environ 5850 mètres; à Rouen elle se développe sur plus de 4000 mètres. A cette aune, le projet lyonnais de 3500 mètres apparaît bien surdimensionné, la réalisation de 1600 mètres plus raisonnable.

Ouvrages immenses, redéfinissant les limites urbaines, les enceintes décidées en 1346 eurent une importance déterminante pour la topographie de beaucoup de nos villes, petites ou grandes, plus encore d'ailleurs lors du redémarrage de l'expansion urbaine, à partir du XVI^e siècle souvent, que lors de leur réalisation.



Figure 25. La réalisation de l'enceinte décidée en 1346.

- partie réalisée à neuf
- - - partie reprise de l'enceinte préexistante autour de St-Just et St-Irénée (la «Retraite»)
- fossé seul réalisé
- - - projet de reprise de l'enceinte préexistante autour de St-Just et St-Irénée, abandonné

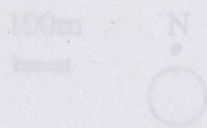




Figure 25. La réalisation de l'enceinte décidée en 1346.

- partie réalisée à neuf
- - partie reprise de l'enceinte préexistante autour de St-Just et St-Irénée (la «Retraite»)
- == fossé seul réalisé
- projet de reprise de l'enceinte préexistante autour de St-Just et St-Irénée, abandonné

100m



N



Les travaux aux fortifications, probablement ralentis après la phase très active des années 1360, concernent aussi les parties existantes, ainsi le mur le long du Rhône, où l'on travaille aussi en 1369²³; de même que le mur des Terreaux, où l'on construit par exemple en 1423 deux tours neuves entre la porte de la Lanterne et la Saône³⁰.

Il reste à mieux situer dans son contexte l'enceinte décidée en 1346 à Lyon et partiellement construite. Il est frappant de constater à cet égard que les éléments de la décision royale qui en est à l'origine se retrouvent exactement dans les mêmes termes à Rouen, avec le 1/6^{ème} ecclésiastique, la date d'avril 1346, puis la même difficulté réaliser, pendant de longues décennies, un projet extrêmement coûteux pour des villes dont la situation était moins florissante qu'au XIII^e siècle³¹. Une enceinte fut la même année, probablement aux mêmes dates, décidée dans de très nombreuses villes du royaume français, sur décision royale. Celle de Paris rentre certainement dans la liste, même si, comme à Lyon, les travaux n'y furent semble-t-il très actifs qu'à partir des années 1360³². Les réalisations parisiennes et rouennaises donnent l'ampleur des travaux pour les deux plus grandes villes françaises. A Paris, la longueur de la nouvelle fortification, qui couvre uniquement les quartiers de la rive droite de la Seine, atteint environ 5850 mètres; à Rouen elle se développe sur plus de 4000 mètres. A cette aune, le projet lyonnais de 3500 mètres apparaît bien surdimensionné, la réalisation de 1600 mètres plus raisonnable.

Ouvrages immenses, redéfinissant les limites urbaines, les enceintes décidées en 1346 eurent une importance déterminante pour la topographie de beaucoup de nos villes, petites ou grandes, plus encore d'ailleurs lors du redémarrage de l'expansion urbaine, à partir du XVI^e siècle souvent, que lors de leur réalisation.

NOTES:

1. *Cartulaire lyonnais*, no 703, page 325, 1274.
2. *Cartulaire lyonnais*, no 294, page 683, 1270: on y mure des portes *ad obviandum incursibus civium malignorum* (pour empêcher les incursions des citoyens malintentionnés).
3. Par exemple la maison que Girard Chamarin prend en bail et doit reconstruire dans les deux ans en 1283, «démolie par les citoyens de Lyon pendant la guerre particulière», ADR, 10 G 665; ou encore une maison restée dans l'état de sa destruction *versus portale del Coterc* (vers la porte du Coterc, sur la rive de la Saône), en 1299, ADR, 10 G 1524.
4. ADR, 10 G 715.
5. *Cartulaire municipal*, no 9, page 414, 1293.
6. *Cartulaire lyonnais*, tome II, no 527, page 30, 1255; cf. ADR, 27 H 178.
7. ADR, 27 H 432, 1260. Voir aussi, même source, texte de 1262.
8. B. VERMOREL, *Historique des anciennes fortifications de Lyon entre les Terreaux et la Croix-Rousse*, Lyon 1881.
9. Jusqu'à parfois considérer que la porte St-Marcel, dont on a vu qu'elle faisait partie d'un ensemble cohérent, pouvait avoir été un vestige antique, cf. conférence de F.-R. COTTIN, Société Académique de Lyon, Archives Départementales du Rhône, 1992.
10. ADR, 12 G 347.
11. En 1300, lors d'une réunion à Rome auprès du pape pour régler le différent.
12. *Cartulaire municipal*, no 9, page 414, 1293, sur la porte de Bourg-Neuf, où les chanoines jettent des pierres sur les ouvriers chargés de réparer la porte et le mur; no 10, page 416, 1294, le roi Philippe demande à son gardiateur de contraindre l'archevêque et le chapitre à révoquer les défenses faites par eux aux citoyens; no XXVIII, page 36, avril 1295, autorisation donnée par le roi de lever une taxe sur la vente de certains produits pour la réfection des murs de la ville; no XXIX, page 36, juillet 1295, idem; no 12, page 419, 1295, montants des tarifs à percevoir.
13. *Cartulaire municipal*, no X, page 17.
14. *Grand cartulaire d'Ainay*, no 217, page 461.
15. G. GUIGUE, *Registres consulaires de la ville de Lyon*, tome II, 1422-1450, Lyon 1926, page 50.
16. A. CHAMPDOR, *Vieilles chroniques de Lyon*, 3ème série, Lyon 1976, page 76.
17. AML, série CC; nos 682 et 704 pour des réparations à la porte St-Marcel en 1520-21 et 1522-24; nos 694, 708, 746, 757, 769... pour la garde des clés de la porte entre 1522 et 1529; nos 724, 3722, 3742, 3758, 3788, 3806, 3817, 3823, 3828, 3846, 3842, 3855 et 3856 pour les recettes perçues à la porte entre 1522 et 1544.
18. AML, série CC, nos 3856 et 3867.
19. B. GAUTHIEZ, 1991, pages 218 et 299.
20. AML, BB 81.
21. Voir MARTIN, 1908.
22. *Cartulaire Municipal*, no CXLII, page 340, texte du 21 avril 1347 évoquant la décision prise un an auparavant.
23. ADR, 10 G 695, précisions données dans un texte de 1369.
24. ADR, 10 G 830, *vetera fossata civitatis*, les Vieux Fossés de la Ville, évoqués en 1415.
25. ADR, 12 G 107.
26. *Cartulaire Municipal*, no CXLVIII, page 362, 1368, le parlement de Paris donne avis que le chapitre doit payer sa part.
27. *Cartulaire Municipal*, no 33, page 471.
28. ADR, 12 G 106.
29. *Cartulaire Municipal*, no 28, page 454.
30. G. GUIGUE, *Registres consulaires de la ville de Lyon*, tome II, Lyon 1926, page 73.
31. B. GAUTHIEZ, 1991, pages 273-280.
32. S. ROUX, «De Philippe-Auguste à François 1er», dans *Paris, genèse d'un paysage*, sous la direction de L. BERGERON, Paris 1989, page 58.

VILLE RECHERCHE DIFFUSION
E.A.N. Rue Mossonet - 44300 NANTES



LYON, FORMATION ET EVOLUTION D'UN ESPACE URBAIN 12.2 Bernard GAUTHIEZ